

**REPUBLIQUE DU
CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**RAPPORT D'EXECUTION DU
BUDGET DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2020**



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES.....	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
RESUME EXECUTIF	1
INTRODUCTION.....	4
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES BUDGETAIRES	7
1.1. Recettes internes	8
1.2. Emprunts et dons.....	13
DEUXIEME PARTIE : CHARGES BUDGETAIRES	15
2.1. Dépenses par nature économique.....	15
2.2. Cas particuliers des dépenses sociales	19
TROISIEME PARTIE : RESULTATS BUDGETAIRES	20
3.1. Soldes budgétaires	20
3.2. Autres indicateurs de gestion budgétaire.....	22
3.3. Financement.....	22
3.4. Gestion de la trésorerie	23
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET	26
4.1. Gestion budgétaire spécifique.....	26
4.2. Situation de la passation et de l'exécution des marchés publics au 31 décembre 2020	34
4.3. Problématiques particulières	37
CONCLUSION	42
ANNEXES	v
TABLE DE MATIERES	xviii

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES

Liste des figures

Figure 1: Structure des recettes internes.....	8
Figure 2: Structure des recettes fiscales (en %)	9
Figure 3: Poids des composantes des recettes non fiscales en 2020	13

Liste des tableaux

Tableau 1: Ressources budgétaires de l'exercice 2020.....	7
Tableau 2 : Réalisations des impôts majeurs de la DGI (en milliards de FCFA).....	10
Tableau 3: Exécution des recettes douanières (en milliards)	12
Tableau 4: Réalisations des recettes non fiscales (en milliards)	12
Tableau 5: Emprunts (en milliards)	14
Tableau 6: Exécution globale du budget en dépenses (en milliards).....	15
Tableau 7: Exécution des dépenses sociales en 2020 (en milliards).....	19
Tableau 8: Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)	20
Tableau 9: Évolution des soldes budgétaires de 2019 à 2020 (en milliards)	21
Tableau 10: Quelques indicateurs de gestion budgétaire	22
Tableau 11: Présentation des emplois et ressources de financement (En milliards)	23
Tableau 12: Situation des apurements des arriérés de l'Etat à fin 2020 (en milliards)	24
Tableau 13: Répartition des ressources obtenues des OTA par maturité.	25
Tableau 14: Répartition des ressources financières du CAS-COVID par source de financement	28
Tableau 15 : Répartition des dépenses ordonnancées par grandes masses	28
Tableau 17: Exécution des dépenses du CAS-COVID par administration (en millions).....	29
Tableau 18: Exécution du CAS-COVID par programme (en milliers de FCFA)	33
Tableau 19 : Exécution des dépenses au titre ressources transférées aux communes (en milliards)	34
Tableau 20 : Performances globales de la passation et de l'exécution des marchés publics au 31 décembre 2020.	36
Tableau 21: Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2020.....	38
Tableau 22 : Avances de trésorerie.....	39
Tableau 23 : Situation des régies en 2019 et 2020	39

Liste des annexes :

Annexe 1: Evolutions opérées par poste budgétaire entre la LFI et la LFR 2020 (en milliards).....	v
Annexe 2 : Dépenses par programmes et administrations et institutions	vii
Annexe 3 : Exécution des ressources d'investissement transférées aux communes (En milliers) ...	xv

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE:	Autorisation d'Engagement
AFD :	Agence Française de Développement
AMBACAM :	Ambassade du Cameroun
ANR :	Attestation de Non Redevance
APE :	Accords de Partenariat Economique
BCT :	Balance des Comptes du Trésor
BE :	Balance d'Entrée
BEAC :	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIP :	Budget d'Investissement Public
BTA :	Bons du Trésor Assimilables
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
C2D :	Contrat Désendettement Développement
CA :	Chiffre d'Affaires
CAA :	Caisse Autonome d'Amortissement
CAN :	Coupe d'Afrique des Nations
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIME :	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
COCAN :	Comité d'Organisation de la CAN
COPPE :	Comptage Physique du Personnel de l'Etat
CP :	Crédit de Paiement
CSPH :	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CUT :	Compte Unique du Trésor
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGI :	Direction Générale des Impôts
DGTCFM :	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DIT :	Douala International Terminal
DTS :	Droits de Tirage Spéciaux
EP :	Etablissements Publics
EVP :	Equivalent Vingt Pieds
FINEX :	Financement Extérieur
FMI :	Fonds Monétaire International
HALCOMI :	Halte au Commerce Illicite
ID :	Interventions Directes
IISF :	Initiative Inspecteur des Impôts Sans Frontières
INS :	Institut National de la Statistique

IRPP :	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS:	Impôt sur les Sociétés
LF :	Loi de Finances
MAG :	Manque à Gagner
OT :	Obligations du Trésor
OTA :	Obligations du Trésor Assimilables
PEC :	Prise en Charge
PEF :	Programme Economique et Financier
PIB :	Produit Intérieur Brut
PLANUT :	Plan d'urgence Triennal
PME :	Petite et moyenne Entreprise
RAP :	Restes A Payer
RI :	Ressources Intérieures
SGS :	Société Générale de Surveillance
SNH :	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA :	Société Nationale de Raffinage
TEC :	Tarif Extérieur Commun
TIMP :	Taux d'Intervention Moyen Pondéré
TSPP :	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée

RESUME EXECUTIF

Le budget 2020 a été exécuté dans un environnement marqué par les effets de la pandémie de Covid-19 qui a impacté négativement la situation économique de notre pays. Ce contexte a justifié l'adoption en juin 2020 d'une loi de finances rectificative qui a revu à la baisse le montant du budget et créé un Fonds spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (CAS-COVID).

L'exécution budgétaire a été caractérisée par un niveau satisfaisant de mobilisation des ressources compte tenu de la situation, avec une performance relativement bonne enregistrée au niveau des recettes internes par rapport aux prévisions révisées, ainsi qu'une maîtrise dans l'exécution globale des dépenses qui ont été contenues dans la limite prévisionnelle.

A fin décembre 2020, l'exécution budgétaire se présente comme suit :

Un **solde budgétaire global** déficitaire de 815,2 milliards en-dessous de la prévision révisée de 986,6 milliards. En effet, initialement projeté à 2,1% du PIB dans loi de finances et revu à 4,5% dans la LFR, le déficit budgétaire s'est finalement établi à 3,6% du PIB.

- Exécution du budget en ressources

Les **ressources budgétaires** mobilisées à fin décembre 2020 s'élèvent à 4 500,2 milliards pour une prévision révisée de 4 409,0 milliards, soit un taux de réalisation de 102,1%. Elles comprennent les recettes internes (recettes pétrolières et recettes non pétrolières) et les ressources de trésorerie. Toutefois, par rapport à 2019, les ressources budgétaires baissent de 605,6 milliards en lien avec l'atonie de l'activité économique.

Les **recettes internes** ont été réalisées à hauteur de 3 177,5 milliards pour une prévision révisée de 2 848,5 milliards, soit un taux de réalisation de 111,5%. Ce résultat est le fait du dépassement des prévisions tant au niveau des recettes pétrolières que non pétrolières. En effet, pour un objectif révisé de 269,7 milliards, les **recettes pétrolières** ont été recouvrées à hauteur de 428,2 milliards, soit un taux d'exécution de 158,8%. Les **recettes non pétrolières** quant à elles ont été mobilisées pour un montant de 2 749,3 milliards sur les prévisions de 2 578,8 milliards, soit un taux d'exécution de 106,6% du fait d'un bon recouvrement des recettes fiscales.

Les **recettes fiscales** ont été recouvrées à hauteur de 2 560,6 milliards à fin décembre 2020, en dépassement de 185,8 milliards par rapport à l'objectif révisé de 2 374,8 milliards.

Ce résultat est surtout lié aux performances enregistrées dans le recouvrement :

- de **l'IS non pétrolières**, qui a été collecté à hauteur de 352,3 milliards contre 330,1 milliards prévus, soit un écart positif de 22,2 milliards.
- des **droits d'accises** qui se sont chiffrés à 283,9 milliards, soit un écart de 60,1 milliards par rapport aux prévisions révisées de 223,8 milliards ;
- de **la TSPP**, qui a été recouvrée à hauteur de 135,7 milliards, pour une prévision révisée de 112,8 milliards.

Comparées à la même période de 2019, les recettes fiscales diminuent de 207,7 milliards consécutivement au faible recouvrement des recettes de TVA (-194,4 milliards) et des droits de douane à l'importation (-44,2 milliards).

S'agissant des **recettes non fiscales**, elles ont été recouvrées à hauteur de 188,7 milliards, en retrait de 15,3 milliards par rapport à la prévision de 204 milliards de la loi de finances rectificative. Comparativement à 2019, les recettes non fiscales sont en hausse de 24,2 milliards.

Les **ressources de trésoreries** s'établissent à 1 475,5 milliards pour une prévision révisée de 1 697,5 milliards, soit un taux de réalisation de 86,9%. Elles comprennent les emprunts et dons.

Les **emprunts** ont été mobilisés pour un montant de 1 440,6 milliards au regard de leur prévision de 1 595,5 milliards dans la LFR, soit un taux de réalisation de 90,3%. Ils englobent les tirages sur les prêts projets (449,5 milliards), les prêts FMI (268,3 milliards), les appuis budgétaires (110,3 milliards), les emprunts bancaires (181,0 milliards), les autres emprunts extérieurs (45,4 milliards) et les émissions de titres publics. Les émissions de titres publics sur les marchés monétaire et financier ont permis de mobiliser 386,1 milliards contre 420 milliards prévus, en lien avec le réaménagement opéré dans le calendrier des émissions, consécutif à l'impact de la Covid-19 sur la mobilisation des appuis budgétaires ainsi que sur le comportement des marchés.

Quant aux **dons**, ils ont été mobilisés à hauteur de 34,9 milliards pour une prévision de 102 milliards.

- **Exécution du budget en dépenses**

A fin décembre 2020, les dépenses ont été globalement exécutées à hauteur de 4 363,6 milliards pour une prévision révisée de 4 409 milliards, soit un taux d'exécution de 99,0%. Elles se déclinent comme suit :

Les dépenses courantes (hors intérêts de la dette) sont de 2 536,1 milliards pour une prévision de 2 241,0 milliards, soit un taux d'exécution de 113,2%.

Elles sont constituées des **dépenses de personnels** qui s'élèvent à 1 052,0 milliards pour une prévision de 1 040,1 milliards, soit un taux d'exécution de 101,1% ; des **dépenses de biens et services** réalisées pour 876,0 milliards sur une dotation révisée de 666,7 milliards, soit un taux d'exécution de 131,4% ; enfin, des **transferts et subventions** réalisés à 608,1 milliards, pour une prévision de 534,2 milliards, soit un taux d'exécution de 113,8%. Par rapport à 2019, les dépenses courantes diminuent de 96,5 milliards en lien avec la baisse des subventions.

Les **dépenses en capital** ont été exécutées à hauteur de 1 061,9 milliards pour une prévision de 1 254,3 milliards, soit un taux d'exécution de 84,7%. Comparées à 2019, les dépenses en capital baissent de 424,6 milliards. Cette diminution s'explique par l'apparition de la crise sanitaire qui a occasionné les ruptures d'approvisionnement et ralenti plusieurs chantiers d'infrastructures. Les **dépenses d'investissement sur ressources propres** s'élèvent à 566,3 milliards sur une dotation de 542,2 milliards, soit un taux d'exécution de 104,4 %. Les **dépenses d'investissement sur financement extérieur** se situent à 470,0 milliards sur une dotation de 684,0 milliards, soit un taux d'exécution de 68,7 %.

Le **service de la dette publique** a été exécuté à hauteur de 765,6 milliards sur une prévision révisée de 913,7 milliards, soit un taux d'exécution de 83,8%. Comparativement à 2019, il est en diminution de 271,1 milliards.

Le **service de la dette publique intérieure** se situe à 412,2 milliards, pour une prévision de 539,7 milliards, soit un taux d'exécution de 76,4%. Il inclut notamment les remboursements des crédits de TVA de 79,0 milliards et le paiement des arriérés intérieurs pour un montant de 259,5 milliards. Par rapport à 2019, il diminue de 124,0 milliards (-23,1%).

Le **service de la dette publique extérieure** s'élève à 353,4 milliards sur une prévision de 374 milliards, soit un taux d'exécution de 94,5%. Il se répartit en 217,9 milliards au titre du principal et 135,5 milliards pour les intérêts. Comparativement à 2019, il baisse de 147,1 milliards (-29,4%).

Concernant en particulier les **dépenses sociales**, elles se sont établies à 731,9 milliards sur une prévision révisée de 739,5 milliards, soit un taux d'exécution de 99%. En intégrant les dépenses des filets sociaux, le montant des dépenses sociales s'établit à 756,9 milliards. Toutefois, ce niveau est inférieur de 15,1 milliards au seuil minimal (772 milliards) attendu en 2020 dans le cadre du Programme Economique et Financier appuyé par le FMI.

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2020, autorisé par la loi de finances N°2019/023 du 24 décembre 2019, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020. Il est destiné à l'information du public et participe de la transparence budgétaire conformément à la loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Il décrit la situation d'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat et revient de façon spécifique sur certains problèmes rencontrés dans la gestion budgétaire au cours de l'exercice.

En 2020, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte marqué par la pandémie du coronavirus qui a impacté négativement la situation économique et financière de notre pays.

Sur le plan international, on note :

- une croissance économique en berne dans la plupart des pays. Ainsi, selon les estimations du FMI¹, le PIB s'est contracté de 3,3% du fait de la récession observée dans le groupe des pays avancés (-4,7%) et dans le groupe des pays émergents et en développement (-2,2%). En 2020, suivant les pays, la croissance s'est établie à -3,5% aux Etats-Unis, -4,9% en Allemagne, -8,2% en France, et 2,3% en Chine ;
- une contraction de la croissance de 2,6% en Afrique subsaharienne, en lien avec les résultats enregistrés au Nigeria (-3,2%) et en Afrique du Sud (-7,5%). Ces deux économies, portées par les exportations, ont été sévèrement touchées par les restrictions à l'activité économique induites par la pandémie de Covid-19 ;
- une chute de la croissance de 4,2 points dans la CEMAC à -2,1% ;
- une contraction du commerce mondial de 8,5%, en raison de la faible demande des produits de base et des ruptures d'approvisionnement ;
- une diminution de la production des services, de la consommation et la réduction des investissements face à de fortes incertitudes ;
- un fléchissement de l'inflation étant donné que les baisses de la demande globale et des prix du carburant ont été plus que compensées par l'augmentation des coûts en raison des ruptures d'approvisionnement ;

¹ Perspectives de l'économie mondiale Avril 2021

- un creusement des déficits et une hausse de la dette publique dans de nombreux pays.

Au plan national, on relève :

- un taux de croissance de 0,7% du PIB en 2020 sur une prévision initiale de 4,1% ;
- la chute des cours du pétrole en deçà du niveau des hypothèses de la loi de finances initiale qui les fixait à 57,9 dollars américains;
- la persistance des crises sociopolitique et sécuritaire dans l'Extrême Nord, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ;
- l'organisation des premières élections régionales et, celles couplées législatives et municipales ;
- l'apparition de la Covid-19 qui a évidemment réduit les marges de manœuvre budgétaire.

Pour y faire face, le Cameroun a intégré l'initiative des pays du G20, relative à la suspension temporaire du service de la dette. En outre, une loi de finances rectificative intégrant les implications budgétaires et financières de la Covid-19 a été adoptée en juin 2020 avec notamment, la création d'un compte d'affectation spéciale dénommé *Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (CAS Covid-19)*.

Le rapport d'exécution du budget pour le compte de l'exercice 2020 comporte quatre (04) parties : la première est consacrée à l'exécution du budget en recettes, où sont analysées les recettes internes recouvrées et les ressources extérieures encaissées ; la deuxième partie s'intéresse à l'exécution du budget en dépenses et présente les dépenses exécutées, c'est-à-dire, celles qui ont été effectivement ordonnancées ; la troisième partie traite de l'équilibre budgétaire et des opérations de trésorerie ; la quatrième partie quant à elle, revient sur les problématiques liées à l'exécution du budget.

Encadré 1 : Changements induits par l'ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 sur les grandes rubriques du budget

▪ Les ressources

Les ressources du budget général de l'Etat, compte tenu de la pandémie du Covid-19, ont été revues à la baisse de 768,7 milliards (-20,7%) par rapport à la loi de finances initiale 2020 résultant de :

- **une baisse de 587,4 milliards des recettes fiscales** : 2 374,8 milliards contre 2 962,2 milliards dans la LFI sous l'hypothèse d'une récession économique conjuguée à la mise en place des mesures volontaristes de soutien fiscal aux agents économiques.
- **une baisse de 173,3 milliards des recettes pétrolières** : 269,7 milliards contre de 443 milliards dans le budget initial sous l'hypothèse de la chute du prix mondial du baril de pétrole et de la baisse de 14,3% de la production pétrolière.
- **une baisse de 8 milliards de recettes non fiscales** : 204 milliards contre 212 milliards dans le budget initial.

▪ Les dépenses

Les dépenses ont été revues à la baisse de 542,7 milliards et une réallocation a été effectuée afin de dégager des marges budgétaires pour la riposte contre la pandémie. Ainsi, on a enregistré :

- **une baisse de 30 milliards des dépenses de personnel** : 1 036,2 milliards contre 1 066,2 milliards dans la loi de finances initiale, reposant sur le gel partiel du paiement des rappels sur salaires sur les six derniers mois de l'exercice 2020 ;
- **une baisse de 103 milliards des dépenses de biens et services** : 677 milliards contre 780 milliards en loi de finances initiale, en lien avec la réduction des crédits dédiés aux frais administratifs des ministères et institutions ;
- **une baisse de 69,5 milliards des transferts et subventions** : 527,9 milliards contre 597,4 milliards dans le budget initial, répercutée en totalité sur l'enveloppe constituée pour la compensation des manques à gagner de la SONARA et des marqueteurs ;
- **une baisse de 130 milliards des dépenses d'investissement sur ressources propres** : 570,3 milliards contre 700,3 milliards en loi de finances initiale, en raison de l'annulation des nouveaux projets jugés moins prioritaires;
- **une diminution de 112 milliards des dépenses d'investissement sur financement extérieur** : 684 milliards contre 796 milliards dans le budget initial sous l'hypothèse de la réduction projetée des apports des partenaires bilatéraux au titre de l'Aide Publique au Développement (APD) ;
- **une diminution de 17,6 milliards des intérêts de la dette** : 202,3 contre 219,9 milliards en loi de finances initiale 2020.

Le **budget des CAS** passe de 43,7 milliards en loi de finances initiale à 223,7 milliards dû à la création du Compte d'Affectation Spéciale dénommé « *Fonds Spécial de solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales* » d'un montant de 180 milliards.

▪ Le financement du déficit budgétaire

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'Etat, y compris les dépenses du *Fonds Spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales*, se chiffre à 986,6 milliards contre 512,5 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 474,1 milliards.

PREMIERE PARTIE : RESSOURCES BUDGETAIRES

Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes, les emprunts et les dons. A fin décembre 2020, les ressources budgétaires mobilisées s'élèvent à 4 500,2 milliards, soit un taux d'exécution de 102,1% par rapport à la loi de finances rectificative. Comparativement à 2019, elles baissent de 605,6 milliards (-11,9%). Cette situation s'explique principalement par la faible mobilisation des recettes internes, du fait des conséquences de la crise sanitaire.

Tableau 1: Ressources budgétaires de l'exercice 2020

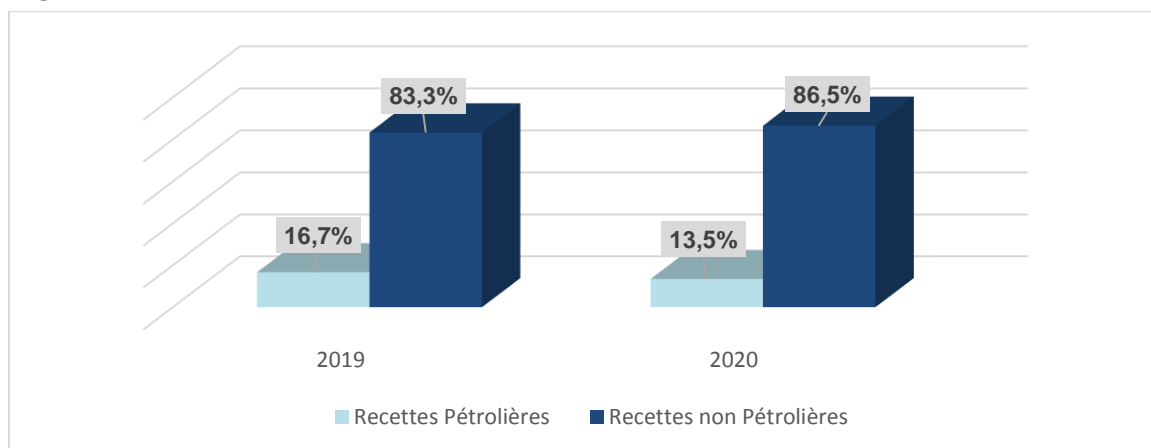
RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Janv-déc 19	Janv-déc 20	Ecart	Taux
	2020	2020	Réalisations	Réalisations	réal.	d'exécution
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d) - (c)	(d) / (b)
A- RECETTES INTERNES	3 617,2	2 848,5	3 517,3	3 177,5	-339,8	111,5
I-Recettes pétrolières	443,0	269,7	584,5	428,2	-156,3	158,8
1-Redevance SNH	341,5	169,7	471,5	321,4	-150,1	189,4
2- IS pétrole	101,5	100,0	113,0	106,8	-6,2	106,8
II- Recettes non pétrolières	3 174,2	2 578,8	2 932,8	2 749,3	-183,5	106,6
1- Recettes fiscales	2 962,2	2 374,8	2 768,3	2 560,6	-207,7	107,8
a- Recettes des impôts et taxes	2 103,0	1 724,8	1 947,2	1 852,8	-94,4	107,4
dont - TVA	808,1	621,6	739,6	616,4	-123,2	99,2
- IS non pétrole	370,0	330,1	345,5	352,3	6,8	106,7
- Droits d'accises	220,0	186,7	207,3	245,5	38,2	131,5
- Droits d'enreg.et timbre	126,2	91,3	122,6	105,3	-17,3	115,3
- TSPP	135,0	112,8	128,7	135,7	7,0	120,3
b- Recettes douanières	859,2	650,0	821,1	707,8	-113,3	108,9
dont - Droit de douane/import.	359,4	276,8	345,2	301,0	-44,2	108,7
- TVA import	402,8	295,3	394,1	319,9	-74,2	108,3
- Droits d'accises/import.	49,9	37,1	33,8	38,4	4,6	103,6
- Droits de sortie	36,7	26,4	31,7	32,7	1,0	123,9
2- Recettes non fiscales	212,0	204,0	164,5	188,7	24,2	92,5
B- EMPRUNTS ET DONNS	1 334,5	1 697,5	1 588,5	1 475,5	-113,0	86,9
Emprunts	1 232,5	1 595,5	1 455,2	1 440,6	-14,6	90,3
- Prêts projets	767,0	655,0	772,2	449,5	-322,7	68,6
- Prêts FMI	44,0	225,6	44,7	268,3	223,6	118,9
- Appuis budgétaires	71,5	214,9	183,3	110,3	-73,0	51,3
- Emission titres publics	320,0	420,0	334,2	386,1	51,9	91,9
- Emprunts bancaires	30,0	80,0	70,0	181,0	111,0	226,3
- Autres emprunts extérieurs			50,8	45,4	-5,4	
Dons	102,0	102,0	133,3	34,9	-98,4	34,2
TOTAL RESSOURCES DU BUDGET GENERAL	4 951,7	4 409,0	5 105,8	4 500,2	-605,6	102,1

Source : MINFI/DP

1.1. Recettes internes

Les recettes internes sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières mobilisées sur le territoire national. Les recettes internes perçues au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 3 177,5 milliards pour des prévisions de 2 848,5 milliards, soit un taux de réalisation de 111,5%. Elles enregistrent une baisse de 339,8 milliards (-9,7%) par rapport à l'année 2019 du fait de l'impact de la covid-19.

Figure 1: Structure des recettes internes



Source : MINFI/DGB

1.1.1. Recettes pétrolières

En 2020, les recettes pétrolières recouvrées se chiffrent à 428,2 milliards pour un objectif annuel révisé de 269,7 milliards, soit un taux de réalisation de 158,8%. Cette bonne mobilisation est attribuable à des cours moyens effectifs du pétrole brut (41,3 dollars US/baril) relativement plus élevés que ceux retenus dans la loi de finances rectificative (35,6 dollars US/baril). Par rapport à 2019, les recettes pétrolières chutent de 156,3 milliards (-26,7%). Elles se répartissent en 321,4 milliards de redevance SNH et 106,8 milliards d'Impôt sur les Sociétés (IS) pétrolières. Le poids des recettes pétrolières dans les recettes internes est de 13,5% en 2020 contre 16,7% en 2019.

1.1.2. Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières sont composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Les recettes non pétrolières ont été recouvrées à hauteur de 2 749,3 milliards, en baisse de 183,5 milliards (-6,3%) par rapport à l'exercice 2019. L'objectif annuel révisé de 2 578,8 milliards a été atteint, avec un taux de réalisation de 106,6 %.

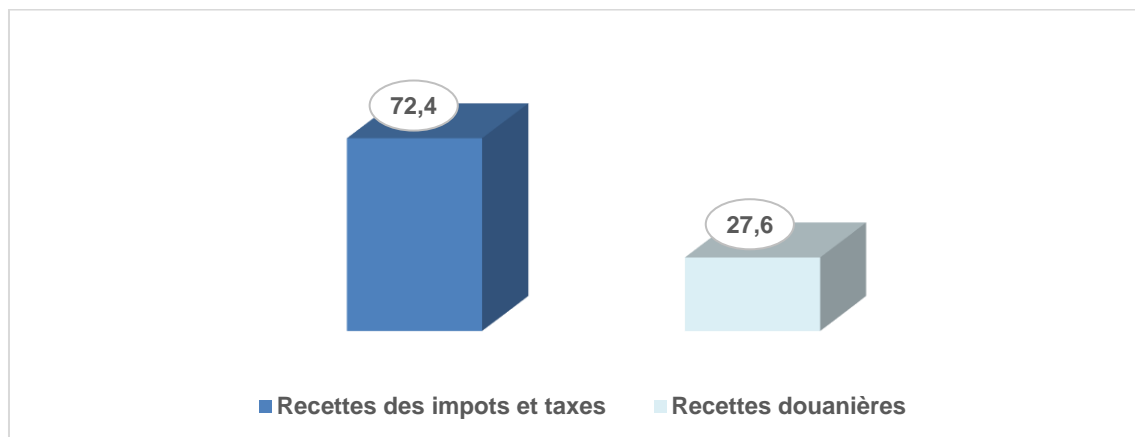
1.1.2.1. Recettes fiscales

Au titre de l'exercice 2020, les recettes fiscales ont été mobilisées à hauteur de 2 560,6 milliards pour une prévision annuelle de 2 374,8 milliards, soit un taux

de réalisation de 107,8%. Cette performance s'observe au niveau des deux composantes que sont les impôts et taxes et les recettes douanières. Comparées à 2019, les recettes fiscales sont en baisse de 207,7 milliards (-7,5%).

Les recettes des impôts et taxes représentent 72,4% et les recettes douanières 27,6% des recettes fiscales.

Figure 2: Structure des recettes fiscales (en %)



Source : MINFI/DGB

1.1.2.1.1. Recettes des impôts et taxes

Sur un objectif révisé de 1 724,8 milliards, la DGI a mobilisé les recettes des impôts et taxes à hauteur de 1 852,8 milliards en 2020, soit un taux de réalisation de 107,4%. Cette performance s'explique par le bon comportement des soldes annuels versés en mars 2020 au titre des activités de 2019, la progression du rendement des paiements spontanés pour les trois premiers mois de 2020 et l'apport non négligeable des mesures nouvelles.

Par nature de recettes, les impôts et taxes ci-après connaissent une bonne performance :

- **les droits d'accises** : sur un objectif de 186,7 milliards, un montant de 245,5 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 131,4% (+58,8 milliards). Cette performance découle de l'application intégrale de la réforme retenue par la LF 2019 dès le début de l'exercice 2020 et portant sur l'élargissement du champ d'application desdits droits aux bouquets des programmes et contenus audiovisuels numériques avec un apport de 3,2 milliards ;
- **l'Impôt sur les Revenus des Capitaux mobiliers (IRCM)** : 54,2 milliards mobilisés pour un objectif de 42,6 milliards, soit un taux de réalisation de 127,3%, du fait des paiements de l'IRCM sur les dividendes plus importants que prévu ;

- **l'IS non pétrolières** : 352,3 milliards mobilisés avec un taux de réalisation de 106,7%, du fait de la bonne tenue des soldes annuels payés au mois de mars 2020 ;
- **la TSPP** : sur un objectif de 112,8 milliards, l'administration fiscale a mobilisé 135,7 milliards ce qui représente un taux de réalisation de 120,3%, du fait notamment de l'accroissement des volumes des produits pétroliers consommés et de l'apurement de la dette de certains marketeurs ;
- **les droits et taxes d'enregistrement** : sur un objectif de 54,8 milliards, un montant de 66,1 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 120,6%, du fait de la révision à la hausse des tarifs des droits d'enregistrement des marchés.

Comparativement à 2019, les recettes des impôts et taxes baissent de 94,9 milliards (-4,9%) en raison de la pandémie de Covid-19 qui a perturbé l'activité économique et restreint les activités de contrôle et de recouvrement des arriérés fiscaux. Cette situation a eu un impact négatif sur la mobilisation de la TVA (-16,7%), des droits des timbres (-30,9%), de la TSR (-6,9%) et des recettes des forêts (-6,2%).

Tableau 2 : Réalisations des impôts majeurs de la DGI (en milliards de FCFA)

Impôts et taxes	Objectifs au 31/12/2020	Réalizations		Taux d'exécution (%)	Variation (%) 2020/2019
		2020	2019		
Impôt/Sociétés non pétrolières	330,1	352,3	344,4	106,7	+2,3
Traitements et Salaires	167,4	164,3	164,4	98,1	-0,1
Revenus des Capitaux Mobiliers	42,6	54,2	47,6	127,3	+13,9
Prélèvement Spécial (TSR)	81,6	85,5	91,9	104,8	-6,9
TVA	621,7	616,4	739,7	99,1	-16,7
Taxe Spéciale/Produits Pétroliers	112,8	135,7	128,8	120,3	+5,3
Droits d'accises	186,7	245,5	207,3	131,5	+18,4
Recettes des forêts	20,9	17,3	18,5	83,0	-6,2
Droits et taxes d'enregistrement	54,8	65,4	64,2	119,3	+1,9
Droits de Timbre	36,5	39,2	56,7	107,3	-30,9
Autres recettes des impôts	69,6	77,6	84,2	111,5	-7,8

Source : DGI & Balance des Comptes du Trésor

1.1.2.1.2. Recettes douanières

L'objectif initial en matière de recettes douanières fixé à la DGD pour l'année 2020 était de 859,2 milliards. Il a été ramené à 650,0 milliards pour tenir compte des effets de la crise sanitaire liés à la COVID 19. Dans ce contexte, un montant de 707,8 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 108,9%.

Ce taux de réalisation a été possible grâce à un ensemble de facteurs parmi lesquels :

- L'expansion de l'activité au Port de Kribi qui a permis de mobiliser des recettes douanières de 67,6 milliards en 2020 contre 23,4 milliards en 2019, soit une hausse de 188,9% ;
- Les mesures nouvelles de la LF 2020 notamment, celles liées à la fiscalité forestière qui ont permis d'accroître de 1,0 milliard les droits de sortie ;
- Le recouvrement des liquidations des années antérieures à 2020 qui a généré des recettes supplémentaires de 16,0 milliards hors marketeurs ;
- La dette de l'Etat a été apurée à hauteur de 21,2 milliards en 2020 contre 18,2 milliards en 2019 ;
- Les droits compromis se sont situés à 9,9 milliards en 2020 contre 8,8 milliards en 2019 et les amendes portées à 12,5 milliards contre 9,4 milliards de FCFA en 2019.

Par rapport aux 821,1 milliards recouvrés en 2019, les recettes douanières baissent de 113,3 milliards (-13,8%). Cette baisse est imputable aux droits de douane à l'importation (-12,8%) et à la TVA à l'importation (-18,8%).

Les éléments factuels qui expliquent ces évolutions sont entre autres :

- L'incendie des installations de la SONARA en mai 2019 qui a conduit la société à ne pas honorer ses engagements relatifs au paiement des droits et taxes tant pour les opérations passées que celles réalisées au cours de l'année 2020. Pourtant au cours de l'année 2019, la SONARA avait apuré sa dette à hauteur de 95,8 milliards ;
- La baisse des paiements de la dette des marketeurs de 42,5 milliards en 2020 ;
- le montant des manques à gagner en lien avec les APE en 2020 est de 8,8 milliards contre 7,8 milliards en 2019 ;
- La réduction de 18,7% de la valeur des échanges extérieurs sous l'action conjuguée d'une diminution de 16,3% des importations et de 22,4% des exportations.

Tableau 3: Exécution des recettes douanières (en milliards)

LIBELLES	2019	2020			Variations	
	Réalisation	LFR	Réalisation	Taux d'exécution (%)	Absolues	Relatives
Recettes douanières	821,1	650,0	707,8	108,9%	-113,3	-13,8%
Droits de douane à l'importation	345,2	276,8	301,0	108,8%	-44,2	-12,8%
TVA à l'importation	394,1	295,3	319,9	108,3%	-74,2	-18,8%
Droits d'accises à l'importation	33,8	37,1	38,4	103,5%	4,6	13,6%
Droits de sortie	31,7	26,4	32,7	123,9%	1,0	3,2%
Taxe informatique	7,4	5,9	6,8	115,3%	-0,6	-8,1%
Autres recettes des douanes	8,9	8,5	8,9	104,7%	0,0	0,0%

Source : DGD et DP

1.1.2.2. Recettes non fiscales

Elles sont constituées des revenus du domaine de l'État (redevances et loyers pour l'utilisation du domaine de l'État, cessions d'éléments du patrimoine immobilier de l'État) ; des recettes de services (produits de la vente de biens et services) ; des cotisations pour la retraite ; du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales (dividendes versés par les entreprises où l'État est actionnaire etc.).

En 2020, les recettes non fiscales ont été mobilisées à hauteur de 188,7 milliards, soit un taux de réalisation de 92,5%. Comparativement à 2019, les recettes non fiscales sont en hausse de 24,2 milliards. Cette évolution est observable dans toutes ses composantes en particulier, les recettes des services (+7,4 milliards), les autres recettes non fiscales (+7,2 milliards) et les cotisations sociales (+6,8 milliards).

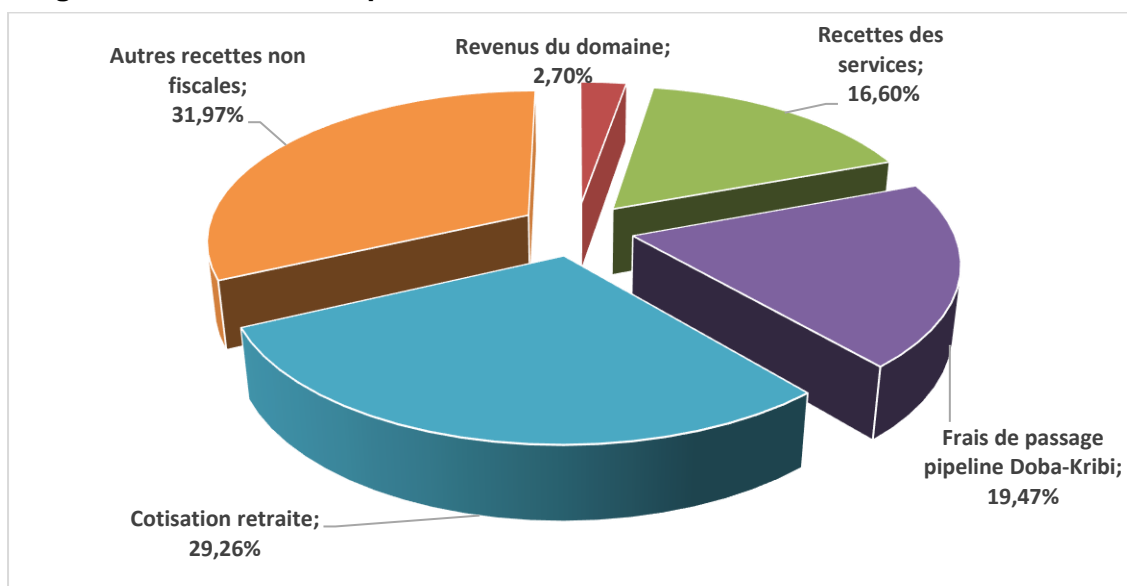
Ces résultats font suite à la tenue de la toute première conférence spéciale sur la budgétisation des recettes non fiscales qui avait pour objectif d'améliorer les prévisions et le recouvrement de cette catégorie de recettes. Ils découlent également des opérations de contrôle des recettes de transport effectuées par la DGB et d'une action conjointe MINFI/MINDCAF pour le recouvrement des Restes à payer des revenus du domaine.

Tableau 4: Réalisations des recettes non fiscales (en milliards)

Libellés	2019 Réalisation	2020 LFR	Réalisation	Variation (%) 2020/2019	Ecart 2020/2019	Taux d'exécution (%) 2019
Revenu du domaine	4,1	4,2	5,1	24,6	1	121,7
Recettes des services	23,8	81,9	31,2	31,1	7,4	38,1
Cotisations pour la retraite	48,5	60,0	55,3	14,0	6,8	92,2
Droit de transit pétrolier	35,0	25,0	36,8	5,1	1,8	147,2
Autres recettes non fiscales	53,1	32,9	60,3	13,6	7,2	183,3
Total recettes non fiscales	164,5	204,0	188,7	14,7	24,2	92,5

Source : MINFI/DGB-DGTCFM

Figure 3: Poids des composantes des recettes non fiscales en 2020



Source : MINFI/DGB-DGTCFM

1.2. Emprunts et dons

La loi de finances de 2020 a prévu au titre des emprunts et dons un montant de 1 697,5 milliards. Au terme de l'exercice, leur mobilisation est de 1 475,5 milliards, soit un taux d'exécution de 86,9%, en diminution de 113,0 milliards par rapport à l'exercice 2019 (-7,1%).

1.2.1. Emprunts

Les emprunts sont constitués des prêts, des émissions des titres publics et des emprunts bancaires. En 2020, les emprunts ont été mobilisés à hauteur de 1 440,6 milliards sur une prévision révisée de 1 595,5 milliards, soit un taux d'exécution de 90,3%.

1.2.1.1. Prêts

Les prêts intègrent les prêts-projets et les prêts-programmes (prêts FMI et autres appuis budgétaires). Les tirages sur les prêts projets sont de 449,5 milliards correspondant à un taux de réalisation de 68,6%. Par rapport à l'exercice 2019, ils diminuent de 322,7 milliards (-41,8%).

S'agissant des prêts FMI, ils s'élèvent à 268,3 milliards sur une prévision de 225,6 milliards. Ce dépassement s'explique par les décaissements au titre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) d'un montant de 223 milliards, pour aider le Cameroun à faire face aux contraintes issues de la pandémie de Covid-19.

Les autres appuis budgétaires ont été mobilisés à hauteur de 110,3 milliards essentiellement portés par la BAD. Leur taux d'exécution est de 51,3% par rapport aux prévisions revues à 214,9 milliards.

1.2.1.2. Emission des titres publics

Initialement prévu à 320,0 milliards dans la loi de finances, le montant des émissions de titres publics a été revu à 420 milliards par l'ordonnance n°2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2020.

Le montant du financement du budget de l'exercice 2020 constitué des émissions des obligations du Trésor et de l'encours additionnel des bons du Trésor s'élève à 386,1 milliards et correspond à un taux d'exécution des émissions des titres publics de 91,9 %.

1.2.1.3. Emprunts bancaires

Sur une prévision révisée de 80 milliards, les emprunts bancaires ont été mobilisés à hauteur de 181,0 milliards, soit un taux d'exécution de 226,3%. Par rapport à l'exercice 2019, ils sont en hausse de 111,0 milliards.

Tableau 5: Emprunts (en milliards)

Libellés	2019 Réalisation	2020			Variation 2020/2019 (En Mds FCFA)	Variation 2020/2019 (%)	Taux d'exécution (%)
		LFI	LFR	Réalisation			
Prêts projets	772,2	767	655	449,5	-322,7	-41,8	68,6
Prêts programmes	228	115,5	440,5	378,6	150,6	66,1	85,9
<i>Prêts FMI</i>	44,7	44	225,6	268,3	223,6	500,2	118,9
<i>Autres appuis budgétaires</i>	183,3	71,5	214,9	110,3	-73	-39,8	51,3
Émissions des titres publics	334,2	320	420	386,1	51,9	15,5	91,9
Emprunts bancaires	70	30	80	181	111	158,6	226,3
Autres emprunts extérieurs	50,8			45,4	-5,4	-10,6	
TOTAL FINANCEMENT (BRUT)	1 455,2	1 232,5	1 595,5	1 440,6	-14,6	-1,0	90,3

Source : MINFI/DGTCFM-CAA

1.2.2. Dons

Les dons comprennent les dons-projets, et les dons-programmes issus de la coopération avec les partenaires au développement. En 2020, les tirages sur dons sont évalués à 34,9 milliards pour une prévision annuelle de 102,0 milliards, soit un taux de réalisation de 34,2%.

DEUXIEME PARTIE : CHARGES BUDGETAIRES

Les prévisions initiales de l'exercice 2020 ont été modifiées par l'ordonnance N°2020/001 du 3 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020. C'est sur la base des prévisions de cette ordonnance qu'ont été calculés les taux d'exécution budgétaire.

Conformément à ces modifications, l'enveloppe globale des dépenses de l'exercice 2020 est ainsi passée de 4 951,7 milliards à 4 409,0 milliards. Les dépenses exécutées s'élèvent à 4 363,6 milliards, soit un taux d'exécution de 99,0%.

2.1. Dépenses par nature économique

Les dépenses de l'Etat comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique. Leur exécution est présentée sur la base des ordonnancements.

Tableau 6: Exécution globale du budget en dépenses (en milliards)

Libellés	LFI 2020 (a)	LFR 2020 (b)	Ordonnan- cement 2019 (c)	Ordonnan- ment 2020 (d)	Taux d'exécution (%) (d/b)	Variatio n (%) (d/c)
A-DEPENSES COURANTES	2 443,5	2 241,0	2 632,6	2 536,1	113,2	-3,7
I - Dépenses de personnel	1 070,2	1 040,1	1 013,4	1 052,0	101,1	3,8
Traitements (Salaires)	1 010,3	980,2	959,5	978,6	99,8	2,0
Autres dépenses de personnel	59,9	59,9	53,9	73,4	122,5	36,2
II - Biens et services	759,4	666,7	894,5	876,0	131,4	-2,1
III - Transferts et subventions	613,9	534,2	724,7	608,1	113,8	-16,1
Bourses et subventions	391,2	311,5	503,7	374,2	120,1	-25,7
Transfert (Pensions y compris)	222,7	222,7	221,0	233,9	105,0	5,8
B-DEPENSES EN CAPITAL	1 496,3	1 254,3	1 486,5	1 061,9	84,7	-28,6
I - Dépenses d'investissement sur ressources internes	654,4	542,2	650,7	566,3	104,4	-13,0
RI Administrations	543,7	435,4	506,7	419,4	96,3	-17,2
Dépenses d'intervention	110,7	106,8	144,0	146,9	137,5	2,0
II - Participation	30,0	19,3	36,1	16,8	86,9	-53,5
III - Réhabilitation / Restructuration	15,9	8,8	7,2	8,8	100,2	22,5
IV - Financement extérieur	796,0	684,0	792,5	470,0	68,7	-40,7
C - DETTE PUBLIQUE	1 011,9	913,7	1 036,7	765,6	83,8	-26,2
I - Dette publique intérieure	539,7	539,7	536,2	412,2	76,4	-23,1
Principal	417,8	417,8	415,5	259,5	62,1	-37,5
Intérêts	49,9	49,9	54,7	73,7	147,7	34,7
Remboursement Crédits TVA	72,0	72,0	66,0	79,0	109,7	19,7
II - Dette publique extérieure	472,2	374,0	500,5	353,4	94,5	-29,4
Principal	302,2	204,0	327,9	217,9	106,8	-33,5
Intérêts	170,0	170,0	172,6	135,5	79,7	-21,5
TOTAL (A+B+C)	4 951,7	4 409,0	5 155,8	4 363,6	99,0	-15,4

Source : MINFI/DGB

2.1.1. Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)

Les dépenses courantes comprennent les dépenses de personnel, les achats des biens et services, et les transferts et subventions. En 2020, elles s'établissent à 2 536,1 milliards pour une prévision de 2 241,0 milliards, soit un taux d'exécution de 113,2%. Par rapport à 2019, elles diminuent de 96,5 milliards en lien avec la baisse des bourses et subventions.

2.1.1.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements et salaires (93,5% du total) et les autres dépenses de personnel (6,5%). Au titre de l'exercice 2020, elles ont été exécutées à hauteur de 1 052,0 milliards pour une prévision de 1 040,1 milliards, soit un dépassement de 11,9 milliards.

Comparativement à 2019, les dépenses de personnel augmentent de 38,6 milliards (+3,8%) en raison de : i) l'accroissement de 3,14% en 2020 des effectifs de 2019, sous l'effet principalement du recrutement des ex agents temporaires dans certaines administrations et des enseignants du supérieur ; ii) la poursuite de l'apurement de la dette des enseignants du MINESEC ; iii) la prise en charge des chefs traditionnels. Toutefois, cette hausse de la masse salariale a été atténuée par : i) le contrôle avant paiement des rappels qui a permis de détecter plus de 2,3 milliards d'arriérés injustifiés ; ii) l'audit des comptes des fonctionnaires et retraités décédés qui a permis de reverser 12,2 milliards dans les caisses du trésor public en 2020 sur les 19,9 milliards retracés auprès des banques et micro finances en 2019 ; iii) l'opération de contrôle du fichier des ayants droit et des bénéficiaires de la pension d'invalidité qui a induit un gain annuel de 11,5 milliards ; iv) le toilettage et l'actualisation du fichier solde consulaire qui a conduit à l'arrêt du paiement indus de 14 milliards.

Les autres dépenses de personnel quant à elles ont été exécutées à hauteur de 73,4 milliards en 2020 pour une prévision de 59,9 milliards, soit un taux d'exécution de 122,5%. Comparativement à 2019 où elles étaient de 53,9 milliards, ces dépenses augmentent de 19,5 milliards (+36,2%).

2.1.1.2. Biens et services

Les dépenses des biens et services sont celles qui concernent les acquisitions des biens et des services destinés au fonctionnement de l'administration. Le niveau d'exécution de ces dépenses est de 876,0 milliards sur une dotation révisée de 666,7 milliards, soit un dépassement de 209,3 milliards. Comparées à l'exercice 2019, les dépenses de biens et services enregistrent une baisse de 18,5 milliards (-2,1%).

2.1.1.3. Transferts et subventions

Les dépenses de transferts et subventions sont composées des bourses et subventions et, des pensions. Au terme de l'exercice 2020, ces dépenses s'élèvent à 608,1 milliards pour une prévision de 534,2 milliards, soit un taux d'exécution de 113,8%. Par rapport à l'exercice 2019, elles baissent de 116,6 milliards (-16,1%). La maîtrise des transferts et subventions est essentiellement attribuable à la baisse de 25,7% des bourses et subventions.

Les bourses et subventions sont constituées des subventions à verser, des bourses et stages et des contributions. Elles ont été exécutées à hauteur de 374,2 milliards sur une dotation de 311,5 milliards, soit un taux d'exécution de 120,1%. Par rapport à 2019, les bourses et subventions enregistrent une baisse de 129,5 milliards.

Les ordonnancements effectués au titre des transferts (y compris les pensions) en 2020 s'élèvent à 233,9 milliards pour une dotation de 222,7 milliards, soit un taux d'exécution de 105,0%. Par rapport à 2019, les transferts augmentent de 12,9 milliards.

2.1.2. Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont celles qui participent à la formation brute de capital fixe. Elles comprennent les dépenses d'investissement sur ressources internes et les dépenses d'investissement sur financements extérieurs. En 2020, les dépenses en capital ont été exécutées à hauteur de 1 061,9 milliards pour une dotation de 1 254,3 milliards, soit un taux d'exécution de 84,7%. Comparées à 2019, les dépenses en capital sont en baisse de 424,6 milliards. Cette évolution s'explique par l'apparition de la crise sanitaire ayant occasionné les ruptures d'approvisionnement et ralenti plusieurs chantiers d'infrastructures.

2.1.2.1. Dépenses en capital sur ressources internes

Les dépenses en capital sur ressources propres exécutées en 2020 s'élèvent à 566,3 milliards sur une dotation de 542,2 milliards, soit un taux d'exécution de 104,4 %. Comparativement à l'exercice 2019, elles sont en baisse de 84,4 milliards (-13,0%).

S'agissant des modalités d'exécution, les crédits à gestion centrale se situent à 480,0 milliards pour une prévision de 455,3 milliards, soit un taux d'exécution de 105,4%. Les crédits délégués et les ressources transférées aux communes s'élèvent à 104,3 milliards pour une prévision de 115,0 milliards, soit un taux d'exécution de 90,7%.

Les crédits à gestion centrale ont entre autres permis de :

- financer : (1) les projets relatifs à la CAN à hauteur de 43,7 milliards pour une provision de 50,0 milliards. Il s'agit de : (i) la réhabilitation de certains stades

- d'entraînement ; (ii) la construction et la réhabilitation des infrastructures hôtelières et des voiries ; (iii) la mise à niveau des plateaux techniques de certains hôpitaux ; (2) les projets du PLANUT à hauteur de 34,8 milliards sur une dotation de 47,3 milliards, soit un taux d'exécution de 73,6%.
- mobiliser les fonds de contrepartie des projets à financements conjoints pour un montant de 60,6 milliards sur une dotation de 60,3 milliards, soit un taux d'exécution de 100,5% ;

2.1.2.2. Dépenses en capital sur financements extérieurs

Au terme de l'exercice 2020, les dépenses en capital sur financements extérieurs s'élèvent à 470,0 milliards pour une prévision de 684 milliards, soit un taux d'exécution de 68,7%. Par rapport à 2019, elles sont en baisse de 322,5 milliards (-40,7%).

La chute du niveau des décaissements de FINEX par rapport à 2019 s'explique par :

- le ralentissement de certains grands projets d'infrastructure dans un contexte de crise sanitaire ;
- l'aboutissement de la majorité des projets CAN ;
- un rallongement des délais de décaissement chez certains bailleurs.

2.1.3. Service de la dette publique

Le service de la dette publique comprend le service de la dette publique extérieure et le service de la dette publique intérieure. Au titre de l'exercice 2020, le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 765,6 milliards sur une prévision révisée de 913,7 milliards, soit un taux d'exécution de 83,8%. Comparativement à 2019, il est en diminution de 271,1 milliards.

Le ratio du service de la dette passe de 4,6% du PIB en 2019 à 3,3% en 2020. La baisse de ce ratio se justifie par l'admission du Cameroun à l'Initiative du G20 sur la suspension temporaire du service de la dette pour faire face à la pandémie de la Covid-19.

2.1.3.1. Service de la dette publique intérieure

Le service de la dette publique intérieure au titre de l'exercice 2020 se situe à 412,2 milliards, pour une prévision de 539,7 milliards, soit un taux d'exécution de 76,4%. Il inclut notamment les remboursements des crédits de TVA à hauteur de 79,0 milliards et le paiement des arriérés intérieurs pour un montant de 259,5 milliards. Par rapport à 2019, il diminue de 124,0 milliards (-23,1%).

2.1.3.2. Service de la dette publique extérieure

Au titre de l'exercice 2020, le service de la dette publique extérieure s'élève à 353,4 milliards sur une dotation de 374 milliards, soit un taux d'exécution de

94,5%. Il se répartit en 217,9 milliards au titre du principal et 135,5 milliards pour les intérêts. Comparativement à 2019, il baisse de 147,1 milliards (-29,4 %).

2.2. Cas particuliers des dépenses sociales

Les dépenses sociales² sont constituées des dépenses publiques relatives à la réalisation des objectifs de développement social. En 2020, elles sont constituées : (i) des dépenses totales des ministères de l'éducation de base, des enseignements secondaires ainsi que celui de l'emploi et de la formation professionnelle ; (ii) des dépenses courantes des ministères de la santé publique, du travail et de la sécurité sociale, de la jeunesse et de l'éducation civique, des affaires sociales, et de la promotion de la femme et de la famille.

A fin décembre 2020, les dépenses sociales base ordonnancement s'élèvent à 731,9 milliards sur une prévision révisée de 739,5 milliards, soit un taux d'exécution de 99 %. En intégrant les dépenses des filets sociaux, le montant des dépenses sociales s'établit à 756,9 milliards. Toutefois, ce niveau est inférieur de 15,1 milliards au seuil minimal (772 milliards) fixé par le programme économique et financier avec le FMI au cours de l'année 2020.

Tableau 7: Exécution des dépenses sociales en 2020 (en milliards)

	CP initial (a)	CP révisé (b)	Ordonnancement global	TX ORDO. (f)/(b) (en %)
A - DEPENSES COURANTES	728,6	709,1	705,8	99,5
Dépenses de personnel	559,9	559,2	558,3	99,9
Traitements (Salaires)	547	545,7	545,4	99,9
Autres dépenses de personnel	12,9	13,5	12,9	95,9
Biens et services	124,3	121,5	119,3	98,2
Biens et services Administrations	124,3	121,5	119,3	98,2
<i>Dont C2D B & Sces Adm.</i>	0,4	0,8	0,8	92,9
Transferts et subventions	44,5	28,5	28,2	98,8
Bourses et subventions	44,5	28,5	28,2	98,8
<i>Dont : - Subv. à verser</i>	44,2	28,4	28,1	98,8
- Bourses et stages	0,31	0,13	0,13	100
- Contributions	0	0	0	
Pensions	0	0	0	
B - DEPENSES EN CAPITAL	48,4	30,4	26,1	85,9
Dépenses d'investissement sur ressources internes	25,8	27,8	24,1	86,5
RI Administrations	25,8	27,8	24,1	86,5
<i>Dont C2D Inv</i>	1,4	3	2,9	98,7
Financement extérieur	22,6	2,5	2	79,4
TOTAL	777,0	739,5	731,9	99,0
Projet filets sociaux			25,0	
TOTAL GENERAL DEPENSES SOCIALES			756,9	

Source : MINFI/DGB

² D'après le Protocole d'Accord Technique du FMI.

TROISIEME PARTIE : RESULTATS BUDGETAIRES

La crise économique liée au coronavirus a provoqué un creusement des déficits budgétaires dans plusieurs pays. Cette dégradation des finances publiques s'est traduite par : i) l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie et faire face aux conséquences de la crise sanitaire et, ii) la baisse des recettes budgétaires.

Au Cameroun, par contre, la loi de finances rectificative a revu à la baisse le montant des dépenses et des recettes. Au terme de l'exercice, le déficit budgétaire a été moins important que celui fixé dans la loi de finances rectificative, soit 3,6% du PIB contre une prévision de 4,5%. Ce résultat s'explique par un effort de maîtrise des dépenses ordonnancées (en réduction 45,5 milliards par rapport à la LFR) ainsi que des mesures fiscales portées par la LFR qui ont permis une meilleure mobilisation des recettes internes (+329 milliards).

3.1. Soldes budgétaires

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des ressources et dépenses budgétaires au sens strict et permet de dégager les différents soldes.

Tableau 8: Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
I. BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES	3 212,3	DEPENSES COURANTES	2 706,5
Recettes fiscales brutes	2 560,5	Intérêts et commissions	209,2
<i>Dont remboursement des crédits TVA</i>	79,0	Allègement intérêts dette extérieure	
Recettes fiscales nettes	2 481,5	Dépenses de personnel	1 050,2
Recettes pétrolières	428,2	Biens et services	821,9
Recettes non fiscales	188,7	Transferts courants	625,2
Total Recettes internes nettes	3 098,5	<i>Dont subventions versées aux CAS</i>	
DONS	34,8	DEPENSES EN CAPITAL	1 047,3
Dons programmes	14,4	Financements extérieur	470,0
Dons projets	20,4	Ressources propres	552,3
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	Participation/Restructuration	25,0
Recettes de privatisations		AUTRES DEPENSES	41,8
<i>Prélèvements sur les recettes au profit du Fonds spécial de solidarité national pour la lutte contre le Coronavirus</i>	152,8	Prêts nets	41,8
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	2 980,4	DEPENSES BUDGET GENERAL	3 795,6
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Comptes d'affectation spéciale	161,9	Comptes d'affectation spéciale	161,9
<i>Dont Fonds spéciale de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale</i>	161,9	<i>Dont Fonds spéciale de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale</i>	161,9
<i>Fonds de concours Covid-19 (Dons)</i>	9,1	<i>Fonds de concours Covid-19</i>	9,1
<i>Autres Comptes d'Affectation Spéciale</i>		<i>Autres Comptes d'Affectation Spéciale</i>	0,0
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	3 142,3	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	3 957,5
III - SOLDES			
	Montant		% du PIB
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	-773,4		-3,4
SOLDE GLOBAL	-815,2		-3,6
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	-1 034,2		-4,5
SOLDE DE REFERENCE DE LA CEMAC	-831,3		-3,1

Source : DGB

3.1.1. Solde budgétaire global

Le solde budgétaire global est la différence entre les recettes et les dépenses totales. Un solde négatif (lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes) est dit déficitaire. En 2020, le solde global est déficitaire de 815,2 milliards. La détérioration de la situation des finances publiques a été moins prononcée malgré l'impact budgétaire annoncé du choc de la pandémie du coronavirus.

En effet, initialement projeté à 2,1% du PIB dans loi de finances et revu à 4,5% dans la LFR, le déficit budgétaire global s'est finalement établi contre toute attente à 3,6% du PIB. Cette situation s'explique essentiellement par le recul moins prononcé du niveau de mobilisation des recettes internes compte tenu de la relative résilience économique observée, ainsi que du faible taux d'exécution des dépenses d'investissement sur financement extérieur (FINEX) prévues en loi de finances. Ces facteurs ont atténué l'impact budgétaire de l'augmentation des dépenses liées à la lutte contre la pandémie et ses conséquences.

3.1.2. Solde primaire

Le solde primaire est la différence entre les recettes et les dépenses hors intérêt de la dette. Il est un indicateur de la capacité du pays à faire face à ses engagements sans recourir aux ressources extérieures.

En 2020, le solde primaire est déficitaire de 606,0 milliards sur une prévision révisée de 901,4 milliards. Ce déficit est de 2,6% du PIB contre 2,5% en 2019.

3.1.3. Solde primaire non pétrolier

Le solde primaire non pétrolier est la différence entre le solde primaire et les recettes pétrolières. Il est déficitaire de 1 034,2 milliards en 2020 contre 1143,9 milliards en 2019. Ce déficit est inférieur de 19,8 milliards par rapport au niveau fixé dans la LFR.

Tableau 9: Évolution des soldes budgétaires de 2019 à 2020 (en milliards)

Nature du solde	Montant LFR 2020	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Variation 2020/2019
Solde primaire	-784,30	-559,4	-606,00	-46,6
% du PIB	-3,4	-2,5	-2,6	
Solde primaire non pétrolier	-1 054,00	-1 143,90	-1 034,20	109,7
% du PIB	-4,6	-5,1	-4,5	
Solde global	-986,60	-786,8	-815,20	-28,4
% du PIB	-4,3	-3,5	-3,6	

Source : MINFI/DGB

3.2. Autres indicateurs de gestion budgétaire

Généralement, l'état des finances publiques peut être analysé par une batterie d'indicateurs, chacun étant adapté à une question, les insuffisances de l'un pouvant être compensées par les caractéristiques de l'autre. Les indicateurs permettent de comparer les résultats de l'exécution budgétaire aux objectifs de surveillance multilatérale ou du programme économique et financier. Il s'agit entre autres du :

➤ Solde budgétaire de référence (en % du PIB)

Il correspond au solde global hors pétrole augmenté de 80% du ratio moyen des recettes pétrolières sur le PIB au cours des trois dernières années. En 2020, il s'est établi à -3,2%. Il y a lieu de rappeler que ces 5 dernières années, ce solde a été en dessous du seuil minimum de -1,5%.

➤ Taux de pression fiscale (en % du PIB)

Il définit l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie nationale et traduit l'effort de recouvrement des ressources de l'Etat pour faire face à ses charges. Le taux de pression fiscale hors recettes pétrolières est sur une tendance baissière depuis 2018. En 2020, il s'établit à 11,6% inférieur au seuil de 17%.

➤ Masse salariale/recettes fiscales (en %)

Cet indicateur mesure la capacité d'un Etat à supporter sa masse salariale à partir des recettes fiscales mobilisées. Il doit toujours être strictement inférieur à 35%. En 2020, le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'établit à 45%. Cette situation s'explique en partie par l'évolution des effectifs dans la fonction publique et les effets de carrière.

Tableau 10: Quelques indicateurs de gestion budgétaire

Indicateurs	Seuil	2016	2017	2018	2019	2020
Solde budgétaire de référence (en % du PIB)	> -1,5%	-5,3	-3,3	-2,9	-4,1	-3,2
Taux de pression fiscale (en % du PIB)	> 17%	11,9	12,3	12,6	12,5	11,6
Masse salariale/recettes fiscales (en %)	<35%	41	38	41	36	45

Source : MINFI/DP

3.3. Financement

3.3.1. Emplois

Outre le besoin de financement de 815,2 milliards découlant des opérations budgétaires, le Gouvernement a fait face en 2020 à d'autres charges de financement et de trésorerie d'un montant 704,6 milliards composées entre

autres de l'amortissement de la dette 468,9 milliards, de la réduction du stock des arriérés de 92,6 milliards, et des paiements au profit des correspondants du Trésor de 19,4 milliards.

3.3.2. Ressources

Pour couvrir ces besoins, l'État a mobilisé en 2020 des financements d'un montant de 1 519,7 milliards, dont 449,6 milliards de prêts projets, 386,1 milliards d'émissions de titres publics, 378,6 milliards d'appuis budgétaires, 260 milliards de financement bancaire (hors titres publics y compris les tirages sur le compte séquestre TVA de 79 milliards) et 45,4 milliards d'emprunts extérieurs rétrocédés à certaines entreprises publiques dont la SONARA.

Tableau 11: Présentation des emplois et ressources de financement (En milliards)

BESOINS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS ET DE TRESORERIE	MONTANT
Déficit budgétaire global	815,2	Prêts projets	449,6
Amortissement Dette structurée (hors correspondants)	468,9	Emission des Titres publics	386,1
Dette extérieure	217,9	Appuis Budgétaires	378,6
Dette intérieure	251,0	Financement bancaire	260,0
Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	92,6	<i>Compte séquestre TVA</i>	79,0
Remboursement des crédits TVA	79,0	Autres Emprunts	45,4
Sortie nette de trésorerie au profit des Correspondants	19,4		
Ecart de financement	44,7		
TOTAL	1 519,7	TOTAL	1 519,7

Source: DGB

3.4. Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie consiste, compte tenu du décalage entre le rythme d'encaissement des ressources et le paiement des charges, à ajuster les disponibilités financières de l'Etat à ses engagements au cours de l'année ; afin d'éviter les ruptures de paiements mais également de minimiser les coûts de financement et de faire un placement ou d'éviter la trésorerie oisive.

3.4.1. Apurements des arriérés

En 2020, l'Etat a poursuivi l'apurement de ses arriérés. Sur un stock de 547,70 milliards, des paiements de 413,07 milliards ont été effectués dont 376,85 milliards au titre des arriérés de 2019 et 36,22 milliards pour 2018 et les exercices antérieurs. Au 31 décembre 2020, le stock des arriérés s'élève à 466,79 milliards en diminution de 80,91 milliards.

Tableau 12: Situation des apurements des arriérés de l'Etat à fin 2020 (en milliards)

Nature des dépenses	Stock au 1 ^{er} janvier 2020	Apurements			Stock au 31 décembre 2020
		2018 et antérieurs	2019	Total	
Autres dépenses de personnel	15,43	0,56	13,49	14,05	14,09
Biens et services	170,66	6,74	129,34	136,09	131,33
Dépenses en capital	284,49	26,56	202,34	228,90	223,99
<i>dont fonds de contrepartie</i>	46,18	3,31	38,07	41,37	31,67
Transferts et subventions	58,93	1,52	24,01	25,53	84,03
Dette flottante	18,19	0,83	7,67	8,50	13,35
Total	547,70	36,22	376,85	413,07	466,79

Source : MINFI/DGTCFM

3.4.2. Recours au marché monétaire

Le recours par l'Etat au marché monétaire est motivé principalement par deux raisons : (i) le financement des projets de développement à travers les Obligations du Trésor Assimilables (OTA), et (ii) la couverture du gap de trésorerie par les Bons du Trésor Assimilables (BTA). Au 31 décembre 2020, le Trésor Public a permis de mobiliser un montant global de 774,6 milliards dont 413,9 milliards pour les BTA et 360,7 milliards pour les OTA.

Les remboursements des BTA s'élèvent à 382,7 milliards dont 196,0 milliards pour les BTA émis en 2019 et 186,7 milliards pour ceux de 2020. Ce qui correspond à des émissions nettes de 31,2 milliards ayant effectivement contribué au financement du budget 2020.

S'agissant des OTA, le Gouvernement a fait le choix au courant de l'exercice 2020 d'accroître sa présence sur le marché des adjudications. Ce qui s'est traduit par l'émission de dix (10) lignes d'obligations du Trésor assimilables pour des maturités de 2, 3, 5, 6, 7 et 10 ans. Il convient de relever que la maturité de 5 ans a été la plus fructueuse.

Le volume global des OTA levées se situe à 360,7 milliards, en hausse de 120,5 milliards par rapport au montant levé au titre de l'exercice 2019. La répartition des ressources obtenues à travers les OTA est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 13: Répartition des ressources obtenues des OTA par maturité.

Maturité (ans)	Nombre de séances	Montant levé (en milliards)	Taux de rendement (%)
2	2	61,3	4,26
3	2	65,0	4,77
5	3	136,6	6,02
6	1	35,0	6,41
7	1	17,2	6,76
10	2	45	7,08

Source : MINFI/DGTCFM

Par ailleurs, les remboursements des OTA se sont élevés à 91,3 milliards et les intérêts y relatifs sont de 15,7 milliards. Parallèlement, les intérêts sur eurobond ont été réglés à hauteur de 37,9 milliards.

3.4.3. Situation du Compte Unique du Trésor

Le Compte Unique du Trésor (CUT) est un système unifié des comptes qui donne une vision globale des disponibilités de l'Etat permettant ainsi de minimiser les coûts de transactions et la trésorerie oisive. Ce compte a entre autres pour objectifs :

- de permettre de disposer d'une information complète et en temps réel des avoirs liquides de l'État dans le système bancaire ;
- de fluidifier le traitement des opérations de dépenses et de recettes du circuit Trésor ;
- d'assurer un bon déroulement de l'exécution budgétaire à travers une gestion optimale de la trésorerie qui permet d'éviter l'accumulation des arriérés.

En 2020, pour une meilleure exécution budgétaire, la réforme du CUT s'est poursuivie notamment par (i) la mise à jour du système d'informations et (ii) le retour et la fermeture des comptes des entités publiques dans les banques secondaires.

QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET

Cette partie met en lumière des thématiques d'actualité ou des problématiques qui pourraient affecter de manière négative l'exécution du budget. Il s'agit de l'exécution du CAS COVID-19, de la mise en œuvre de la décentralisation, la passation et l'exécution des marchés publics, les procédures dérogatoires et les modalités d'exécution des dépenses sur financements extérieurs.

4.1. Gestion budgétaire spécifique

4.1.1. Exécution du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte Contre le Coronavirus et ses Répercussions Economiques et Sociales (CAS COVID-19)

4.1.1.1. Contexte de création du CAS-COVID

L'urgence de contenir la propagation de la pandémie de COVID-19 et d'atténuer ses conséquences désastreuses au plan socioéconomique, a conduit le Gouvernement à mettre en place une stratégie comprenant cinq piliers: (i) la riposte sanitaire pour prévenir la propagation de la pandémie et prendre en charge les personnes infectées; (ii) l'atténuation des répercussions économiques et financières de la pandémie par des mesures de soutien aux filières et secteurs touchés; (iii) l'approvisionnement en produits essentiels; (iv) la recherche et l'innovation pour le développement des solutions endogènes à la crise et (v) la résilience sociale pour atténuer les répercussions sur les personnes et les ménages vulnérables. Dans le cadre du financement de ladite stratégie, un compte d'affectation spéciale d'un montant de 180 milliards, intitulé « Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale » (CAS COVID) a été créé dans l'ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020.

Ledit Fonds retrace :

En recettes :

- les versements du budget général ;
- les versements à caractère non-fiscal des personnes physiques ou morales, pour la lutte contre la Covid-19 ;
- les contributions des partenaires techniques et financiers sous forme de dons ou de prêts.

En dépenses :

- Des dépenses sanitaires liées à la lutte contre la pandémie de la COVID – 19, notamment celles relatives à la recherche active des cas, la prise en charge des malades et les mesures administratives de régulation sociales ;

- Des aides financières de l'Etat aux entreprises exerçant dans les secteurs d'activités affectés par la crise sanitaire, à travers entre autres, la poursuite de l'apurement de la dette intérieure et l'apurement du stock de crédit de la TVA ;
- De l'acquisition des intrants pour la production agricole, vivrière et pastorale, notamment les produits susceptibles de réduire les dépendances alimentaires ;
- Des dépenses liées au financement de la recherche et de l'innovation dans le cadre de la lutte contre la COVID – 19, plus précisément le développement de la recherche et de la production locale des produits pharmaceutiques de première nécessité ;
- Des dépenses réalisées en faveur des personnes vulnérables et affectées par la crise sanitaire de la COVID – 19, à savoir : l'octroi d'une dotation en soutien aux enfants de la rue, l'extension à toutes les régions et autres groupes cibles du programme filets sociaux, le développement des enseignements à distance, la distribution des outils et supports pédagogiques en milieu rural.

Par décret n°2020/3221/PM du 22 juillet 2020, modifié et complété par celui n°2020/5706/PM du 12 octobre 2020, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a procédé à la répartition des Fonds du CAS COVID 19 dont 132,4 milliards de dépenses de fonctionnement et 47,6 milliards de dépenses d'investissement.

S'agissant des règles de gestions spécifiques applicables au CAS COVID, la circulaire n°00000220/MINFI du 22 juillet 2020 du Ministre des finances a précisé les modalités d'organisation, de fonctionnement ainsi que le circuit d'exécution des dépenses y relatives, le reporting financier et les mécanismes de suivi-évaluation.

4.1.1.2. Exécution des ressources du CAS-COVID

A fin décembre 2020, sur un montant de 180 milliards attendus au titre des ressources du CAS COVID, 161,9 milliards ont été mobilisés, soit un taux de réalisation de 89,9%. Les ressources issues du budget général ont été mobilisées à hauteur de 153,3 milliards, soit un surplus de 16,3 milliards par rapport aux prévisions. Les versements des personnes physiques et morales se sont élevés à 3,3 milliards sur les 3,5 milliards attendus. Les fonds de concours ont été de l'ordre de 8,59 milliards sur une prévision de 43 milliards.

Tableau 14: Répartition des ressources financières du CAS-COVID par source de financement

Rubriques	Prévision	Réalizations	
		Montant	Taux (en %)
Prélèvement du Budget Général	137	153,3	111,5
Fonds de concours	43	8,59	20,0
<i>Banque Mondiale</i>	22	0	0,0
<i>Union Européenne</i>	2	0	0,0
<i>Agence Française de Développement</i>	6,5	5,3	81,4
<i>Partenariat Mondiale pour l'Education</i>	9	0	0,0
<i>Autres (Personnes physiques et morales)</i>	3,5	3,3	94,3
TOTAL	180	161,9	89,9

Source : MINFI/DGB

4.1.1.3. Exécution des dépenses du CAS COVID

Il y a lieu de rappeler que les crédits du CAS COVID 19 avaient été réparties entre quatre programmes découlant de la stratégie triennale de riposte et ventilés entre 25 administrations.

A fin décembre 2020, les dépenses du Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus ont été exécutées à hauteur de 161,9 milliards, soit un taux d'exécution de 89,9%. Elles sont constituées de 116,7 milliards ordonnancés dans le dispositif de gestion budgétaire comptable CAS COVID-19 ; et de 45,2 milliards des dépenses en avances de trésorerie au bénéfice exclusif du MINSANTE avant la signature du décret de répartition de Fond Covid-19 et la mise en place du dispositif CAS COVID-19.

Tableau 15 : Répartition des dépenses par grandes masses

RUBRIQUES	PREVISIONS (*)	REALISATIONS	
		MONTANT (*)	TAUX
Dépenses courantes	81,9	96,7	118,1%
<i>Biens et services</i>	52,1	73,0	140,1%
<i>Transferts et subventions</i>	29,8	23,6	79,5%
Dépenses en capital	48,0	15,2	31,7%
Dette intérieure	50,0	50,0	100,0%
<i>Remboursement du principal</i>	25,0	25,0	100,0%
<i>Remboursement des crédits TVA</i>	25,0	25,0	100,0%
TOTAL	180,0	161,9	89,9%

Source : MINFI/DGB

4.1.1.3.1. Exécution des dépenses par administrations

A fin décembre 2020, les dépenses ordonnancées dans le dispositif CAS COVID-19 ont été initiées par neufs (09) ministères sur les 25 administrations concernées.

Quatre (04) ministères ont réalisé un taux d'exécution supérieur à 95% à savoir le MINFI, le MINSANTE, le MINDDEVEL et le MINPMEESA. Le MINFI sur un montant de 50,4 milliards, a consommé 50,04 milliards. Cela a permis de réduire le stock de la dette publique intérieure (25 milliards avec 100% de réalisation) et des crédits TVA (25 milliards avec 100 % de réalisation), 40 millions ont par ailleurs été dépensée dans le cadre du pilotage du CAS, soit 10% de réalisation sur les 400 millions prévues à cet effet. Au MINSANTE sur une prévision de 45,63 milliards, 43,4 milliards ont été ordonnancé pour mettre en œuvre le volet sanitaire de la crise. Sur une prévision de 2,5 milliards, le MINDDEVEL a mis 2,4 milliards à la disposition des communes pour la conduite des activités de gestion de l'hygiène et de l'assainissement des milieux ouverts au public. Le MINPMEESA quant à lui, a consommé totalement les 2 milliards à lui alloués pour la mise en place d'un fonds de relance économique au profit du secteur productif.

Concernant les autres départements ministériels, le MINEPAT a consommé 61,5% de sa dotation de 26 milliards soit 16 milliards pour assister les ménages vulnérables pendant la pandémie ; la consommation du MINADER s'est établie à 41,4%, tandis que le MINJEC, le MINESEC et le MINMIDT ont consommé respectivement 14,0%, 5,04% et 0,1% de leur dotation.

Tableau 16: Exécution des dépenses du CAS-COVID par administration (en millions)

ADMINISTRATIONS	Dotation initiale	Dotation révisée	Ordonnancement	
			Montant	Taux (%)
CONTRÔLE SUPERIEUR DE L'ETAT	700	700		0
COUR SUPREME	1 000	300		0
DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	3 000	3 000		0
MINISTERE DE LA COMMUNICATION	420	445		0
MINISTERE DE LA DEFENSE	3 600	3 600		0
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	750	750	104,7	14,0
MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	1 500	1 500		0
MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION	6 100	6 100		0
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	45 630	45 630	43 356,2	95
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	1 400	1 400	0	0

ADMINISTRATIONS	Dotation initiale	Dotation révisée	Ordonnancement	
			Montant	Taux (%)
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	6 000	6 000	2 484,3	41,4
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	26 000	26 000	16 000	61,5
MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	6 500	6 500	0	0
MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	2 000	2 000	0	0
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	6 000	6 000	0	0
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	2 500	2 500	0	0
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	7 000	7 000	353,1	5,0
MINISTERE DES FINANCES	50 400	50 400	50 039,9	99,3
DONT : DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	25 000	25 000	25 000	100
REMBOURSEMENTS DES CREDITS TVA	25 000	25 000	25 000	100
MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	1 000	1 000	0,8	0,1
MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	2 000	2 000	2 000	100
MINISTERE DES TRANSPORTS	1 000	1 000	0	0
MINISTERE DU COMMERCE	1 000	1 000	0	0
MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	1 700	1 700	0	0
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	1 000	1 000	0	0
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	2 500	2 500	2 400	96
TOTAL GENERAL	180 000	180 025	116 739	64,7

Source: MINFI/DGB

4.1.1.3.2. Exécution des dépenses par programmes

Le Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus a été structuré en quatre programmes découlant de la stratégie triennale de riposte, à savoir : (i) Renforcement du système sanitaire, (ii) Résilience économique et financière, (iii) Renforcement de la recherche et de l'innovation, (iv) Résilience sociale. A fin décembre 2020, le montant total des dépenses ordonnancées dans le dispositif CAS COVID-19 se chiffre à 116,7 milliards pour une dotation de 180 milliards.

Spécifiquement à chaque programme, il ressort des observations suivantes :

◆ **Renforcement du système sanitaire**

Les actions de ce programme visaient la recherche active des cas, la prise en charge des cas confirmés et la régulation sociale. Au terme de l'exercice 2020, la dotation du programme renforcement du système sanitaire de 58,7 milliards a été ordonnancée à hauteur de 45,9 milliards (78,1%). Trois (03) administrations sur huit (08) intervenant dans le cadre de ce programme, ont engagé leurs dépenses à savoir : MINSANTE (95%), MINDDEVEL (96%), MINJEC (14%).

Concernant le MINSANTE, les dépenses ont été ordonnancées à hauteur de 43,4 milliards sur une dotation de 45,6 milliards. Cette enveloppe a permis de mener les actions suivantes :

- la recherche active des cas notamment par l'acquisition des tests de dépistage rapides, la conduite des campagnes de dépistage du COVID 19 dans les dix (10) Régions, la surveillance communautaire dans les districts ;
- la prise en charge des cas confirmés, par l'acquisition des équipements médicaux, des médicaments, par l'aménagement et l'équipement des centres spécialisés, par la construction, la réhabilitation, l'extension et l'aménagement des unités d'isolement ;
- la gestion de l'hygiène en milieu hospitalier ;
- la régulation sociale à travers la coordination de l'action de riposte au niveau central/ veille et soutien au Centre de Coordination Opérationnel des Urgences de la Santé Publique (**CCOUSP**), aux Délégations Régionales de la Santé Publique (**DRSP**) et aux Équipes d'investigation et d'intervention rapide (**EIIR**).

Il est à rappeler qu'avant la mise en place du dispositif de suivi budgétaire du CAS Covid-19, pour faire face à l'urgence sanitaire, le gouvernement avait provisoirement eu recours au mécanisme d'avance de trésorerie en faveur du Ministère de la Santé. Les dépenses effectuées au titre de ces avances de trésoreries devant être régularisées une fois ce dispositif effectif.

Ces dépenses effectuées en avance de trésorerie par le MINSANTE s'élèvent à 45,2 milliards, décomposés ainsi qu'il suit : (i) 34,5 milliards payés au niveau de la paierie spécialisée du MINSANTE pour les prestations réalisées avant l'opérationnalisation de PROBMIS CAS Covid-19 ; (ii) 3,3 milliards au titre des sommes perçues sous forme de dons des personnes physiques et morales logées dans les banques commerciales (BGFI et UBA), et gérés par le MINSANTE ; (iii) 7,4 milliards d'avances de trésorerie consentis par la paierie spécialisée CAS Covid-19.

Le MINDDEVEL a ordonnancé 2,4 milliards sur une dotation révisée de 2,5 milliards pour la gestion de l'hygiène et de l'assainissement des milieux ouverts au public.

Sur une dotation de 0,8 milliard, le MINJEC a ordonnancé 0,1 milliard pour appuyer les associations et mouvements des jeunes dans la sensibilisation des populations.

◆ **Résilience économique et financière**

Pour ce qui est du programme résilience économique et financière, un montant révisé de 73,7 milliards lui avait été alloué. A fin décembre 2020, 54,3 milliards ont été ordonnancés (73,7%).

Sur les huit (08) administrations et institutions concernées par ce programme, seules quatre (04) ont ordonnancé des dépenses à savoir le MINPMEESA (100%), le MINFI (99,3%), le MINADER (41,4%), le MINMIDT (0,1%).

Le MINPMEESA, à travers le fonds de relance économique d'un montant de 2,0 milliards, a apporté des appuis directs aux PME à fort potentiels sinistrés, aux artisans et acteurs des sociétés coopératives fabriquant des masques artisanaux et des gels hydroalcooliques.

Sur une dotation de 50,4 milliards, le MINFI a ordonnancé 50,0 milliards pour poursuivre l'apurement de la dette intérieure (25,0 milliards), pour procéder au remboursement des crédits TVA d'un montant de 25,0 milliards et pour assurer la coordination, le suivi et l'audit des fonds (0,04 milliard).

Avec un montant ordonnancé de 2,5 milliards sur une dotation de 6,0 milliards, le MINADER a : (i) acquis, distribué et suivi l'utilisation des semences de céréales, légumineuses, racines et tubercules, cultures maraichères pour 1000 organisations de producteurs ; (ii) constitué des stocks de sécurité de riz, maïs et mil au bénéfice des régions vulnérables ; (iii) réhabilité des fermes semencières et production des engrais organiques dans les zones les plus impactées par la covid 19.

◆ **Renforcement de la recherche et de l'innovation**

Une dotation de 6,1 milliards a été allouée au renforcement de la recherche et de l'innovation. A fin décembre 2020, aucune dépense n'a été engagé par l'unique administration (MINRESI) en charge de ce programme.

◆ **Résilience sociale**

Au terme de l'exercice 2020, un montant de 16,4 milliards a été ordonnancé pour une dotation de 41,5 milliards, soit un taux d'exécution de 39,4%. Sur huit (08) administrations concernées par ce programme, seulement deux d'entre

elles ont ordonnancé des dépenses à savoir le MINEPAT (100%), MINESEC (5,0%).

Tableau 17: Exécution du CAS-COVID par programme (en milliers de FCFA)

Programme	Administration/institution	Dotation	Ordonnancement	Taux d'exécution (%)
Renforcement du système sanitaire (RSS)	MINSANTE	45 630 000	43 356 195	95
	MINDDEVEL	2 500 000	2 400 000	96
	MINJEC	750 000	104 698	14
	MINAT	1 400 000	0	0
	MINCOM	420 000	0	0
	MINDEF	3 600 000	0	0
	MINT	1 000 000	0	0
	Cour Supreme	400 000	0	0
	DGSN	3 000 000	0	0
	Total RSS	58 700 000	45 860 893	78,1
Résilience économique et financière (REF)	MINFI	50 400 000	50 039 863	99,3
	MINEPAT	10 000 000	0	0
	MINADER	6 000 000	2 484 294	41,4
	MINPMEESA	2 000 000	2 000 000	100
	MINMIDT	1 000 000	800	0,1
	MINTOUL	1 700 000	0	0
	MINEPIA	2 000 000	0	0
	Cour Supreme	600 000	0	0
	Total REF	73 700 000	54 524 957	73,98
Renforcement de la recherche et de l'innovation (RRI)	MINRESI	6 100 000	0	0
	Total RRI	6 100 000	0	0
Résilience sociale (RS)	MINEPAT	16 000 000	16 000 000	100
	MINESEC	7 000 000	353 079	5
	MINEDUB	6 500 000	0	0
	MINESUP	6 000 000	0	0
	MINCOMMERCE	1 000 000	0	0
	MINTSS	1 000 000	0	0
	MINAS	2 500 000	0	0
	MINPROFF	1 500 000	0	0
Total RS	41 500 000	16 353 079	39,4	
Total		180 000 000	116 723 406	64,9

Source : MINFI/DGB

4.1.2. Mise en œuvre de la décentralisation

Dans sa marche irréversible vers le développement local à travers les Collectivités Territoriales Décentralisées, le Gouvernement prévoit chaque

année dans la loi de finances, une dotation dédiée à la prise en charge de la décentralisation.

Au titre de l'exercice budgétaire 2020 et conformément au décret 2020/1730/PM du 14 mai 2020, le montant global des ressources affectées à la Dotation Générale de la Décentralisation est de 49,9 milliards reparti en dotation générale de fonctionnement de 13,9 milliards et dotation générale d'investissement de 36,0 milliards.

Par ailleurs, la dotation des ressources transférées aux communes par les administrations sectorielles dans le cadre du transfert des compétences pour l'investissement s'élève à 60,9 milliards.

Au terme de l'exercice budgétaire, les dépenses ordonnancées au titre de l'ensemble des ressources transférées aux communes sont évaluées à 92,4 milliards pour une prévision de 110,8 milliards soit un taux d'exécution de 83,4%.

Tableau 18 : Exécution des dépenses au titre ressources transférées aux communes (en milliards)

	Dotation LFR	Ordonnancement	%Ord
Dotation Générale à la Décentralisation	49,9	37,0	74,2
<i>dont Fonctionnement</i>	13,9	6,3	45,2
<i>Investissement</i>	36,0	30,7	85,4
Ressources transférées par les administrations sectorielles pour l'investissement	60,9	53,8	88,3
Transferts ponctuels d'intervention en investissement		1,1	
Autres dépenses du personnel		0,6	
Total Ressources transférées aux communes	110,8	92,4	83,4

Source : DGTCFM, DGEPIP

4.2. Situation de la passation et de l'exécution des marchés publics au 31 décembre 2020

Elle s'articule autour de trois (3) points : le niveau de mise en œuvre des opérations de passation et d'exécution des marchés publics, les faits majeurs relevés dans la passation des marchés publics et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

4.2.1. Niveau de mise en œuvre des opérations de passation et d'exécution des marchés publics

La passation et l'exécution des marchés publics ont fait l'objet d'une programmation initiale de 6 935 marchés, dont l'actualisation au cours de

l'exercice s'est établie à 6 594 marchés, correspondant à 5 344 Dossiers d'Appel d'Offres.

Ainsi :

- 4 815 appels d'offres ont été lancés sur les 5 344 prévus, soit un taux de lancement de 90,1%. Ce taux était de 93,1% en 2019 ;
- 5 833 marchés ont été attribués sur les 6 593 attendus, soit un taux d'attribution de 88,5%. Ce taux progresse de 1,8% par rapport à 2019 ;
- 5 663 marchés ont été contractualisés sur les 6 591 attendus, soit un taux de signature de 85,9% contre 82,7% en 2019 ;
- le taux de réception des prestations passe de 50,7% en 2019 à 62,7%.

On note dans l'ensemble, une amélioration des performances dans le processus de contractualisation et de réception des projets par rapport à l'exercice 2019. Cette situation s'explique par une meilleure appropriation des textes et procédures règlementaires du Code des Marchés Publics, notamment par les Départements Ministériels et les Projets/Programmes.

La situation est contrastée par catégorie de Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués (MO/MOD). Ainsi :

- Concernant **les départements ministériels** : 664 appels d'offres ont été lancés, 856 marchés attribués, 821 marchés signés et 283 marchés réceptionnés. Au terme de l'exercice, le taux de lancement est de 95,8%, celui des attributions de 92,8%, celui de contractualisation de 89,0% et le taux de réception des prestations de 33,3% ;
- S'agissant des **Projets/Programmes** : 262 appels d'offres ont été lancés, 253 marchés attribués, 238 marchés signés et 107 marchés réceptionnés. Le taux de lancement est de 89,7%, celui des attributions de 74,0%, celui de contractualisation de 69,8% et le taux de réception des prestations est de 62,2% ;
- Au niveau **Établissements Publics** : 592 appels d'offres ont été lancés, 625 marchés attribués, 601 marchés signés, et 351 marchés réceptionnés avec des taux respectifs de 78,6%, 77,4%, 74,5% et 50,6% par rapport aux prévisions ;
- Concernant les **Services Déconcentrés de l'Etat** : 352 appels d'offres ont été lancés, 393 marchés attribués, 382 marchés signés et 297 marchés réceptionnés avec des taux respectifs de 87,8%, 87,9%, 85,5% et 66,6% ;
- Enfin au niveau **Collectivités Territoriales Décentralisées** : 2 945 appels d'offres ont été lancés, 3 706 marchés attribués, 3 621 marchés signés et

2 823 marchés réceptionnés avec des taux respectifs de 91,9%, 91,0%, 88,9% et 70,5%.

Tableau 19 : Performances globales de la passation et de l'exécution des marchés publics au 31 décembre 2020.

CATEGORIE DE MO/MOD	Programmation initiale		Programmation actualisée		Lancement AO				Attribution marchés				Signature marchés			Démarrage prestations			Réception prestations					
	Nombre de projets Programmés	Nombre de DAO Correspondants	Nombre de projets	Nombre de DAO correspondants	Nombre d'AO prévus (1)	Nombre d'AO effectivement lancés (2)	Nombre de projets correspondants (3)	Taux (%) de lancement d'AO [(2)/(1)]	Nombre de marchés prévus (4)	Nombre de marchés effectivement attribués (5)	Taux (%) d'attribution de marchés par rapport		Nombre de contrats effectivement signés (7)	Taux (%) de signature de marchés par rapport		Nombre de marchés effectivement démarrés (9)	Taux (%) de démarrage des prestations par rapport		Nombre de prestations effectivement réceptionnées (11)	Taux (%) de réception des prestations par rapport				
											Prévus [(5)/(4)]	Lancés [(5)/(3)]		Prévus [(17)/(6)]	Attribués [(7)/(5)]		Prévus [(9)/(8)]	Marchés signés [(9)/(7)]		Prévus [(11)/(10)]	Prestations démarrées [(11)/(9)]			
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	737	650	922	693	693	664	893	95,8	922	856	92,8	95,9	922	821	89,0	95,9	922	756	82,0	92,1	849	283	33,3	37,4
PROJETS/ PROGRAMMES	389	322	343	292	292	262	299	89,7	342	253	74,0	84,6	341	238	69,8	94,1	339	210	61,9	88,2	172	107	62,2	51,0
ETABLISSEMENTS PUBLICS	783	749	808	753	753	592	637	78,6	808	625	77,4	98,1	807	601	74,5	96,2	806	573	71,1	95,3	693	351	50,6	61,3
REGIONS	5026	3911	4521	3606	3606	3297	4147	91,4	4521	4099	90,7	98,8	4521	4003	88,5	97,7	4521	3937	87,1	98,4	4448	3120	70,1	79,2
<i>SDE</i>	483	428	447	401	401	352	396	87,8	447	393	87,9	99,2	447	382	85,5	97,2	447	379	84,8	99,2	446	297	66,6	78,4
<i>CTD</i>	4543	3483	4074	3205	3205	2945	3751	91,9	4074	3706	91,0	98,8	4074	3621	88,9	97,7	4074	3558	87,3	98,3	4002	2823	70,5	79,3
TOTAL GENERAL	6935	5632	6594	5344	5344	4815	5976	90,1	6593	5833	88,5	97,6	6591	5663	85,9	97,1	6588	5476	83,1	96,7	6162	3861	62,7	70,5

Source : MINMAP

SDE : Services Déconcentrés de l'Etat

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

Spécifiquement, en matière de procédures exceptionnelles et dérogatoires, 779 autorisations de gré à gré ont été accordées sur 995 demandes introduites par les MO/MOD. De même, sur 161 demandes d'autorisations d'exécution des prestations en régie, 136 ont été accordées et notifiées aux différents requérants.

Au terme de l'exercice 2020, l'on relève le maintien en dessous du seuil de 10% des procédures exceptionnelles de gré à gré qui se situent à 8,3%.

4.2.2. Faits majeurs relevés dans la passation des marchés publics

La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 a influencé la mise en œuvre de la passation et de l'exécution des marchés publics, avec pour corollaire le rallongement des délais de contractualisation et, l'annulation de 567 projets parmi lesquels 184 dans les Départements Ministériels et certains Projets/Programmes suite à l'ordonnance présidentielle n°2020/001 du 03 juin 2020 ajustant la Loi de Finances Initiale de 2020. En conséquence, trois (03) Départements Ministériels (MINEFOP, MINFI, MINJUSTICE) ne disposaient plus de projet pour le compte de l'exercice 2020, et pour l'ensemble des MO/MOD, 132 projets ont été reportés en 2021.

Cependant, une embellie a été observée au 3^{ème} trimestre 2020 du fait de la passation diligente des marchés relatifs aux nouveaux projets financés sur Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, dont 23 Départements Ministériels ont bénéficié au cours de ladite période.

4.2.3. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

La gouvernance du système des marchés publics a été renforcée à travers :

- la poursuite de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. En effet, depuis 2016, la programmation des marchés publics se fait exclusivement « en ligne » sur la plateforme COLEPS (Cameroon OnLine E-Procurement System). Ainsi, suite à l'accompagnement de 50 Maitres d'Ouvrage avec pour objectif la passation « en ligne » de 35% de leur portefeuille des marchés, 200 Avis d'Appels d'Offres ont été publiés et 25 marchés attribués « en ligne » sur COLEPS ;
- la formation de 330 acteurs du système des marchés publics à l'utilisation de la plateforme COLEPS ;
- le démarrage de la phase pilote de mise en œuvre du mécanisme de rémunération et de paiement basés sur la performance (PBF) à l'endroit de certains acteurs du système des marchés publics, et la vulgarisation du Manuel de Procédures auprès desdits acteurs. A cet effet, suite à l'accompagnement des 08 Maitres d'Ouvrage pilotes, correspondant à 22 acteurs au total, 02 factures ont été validées au titre de l'exercice 2020.

4.3. Problématiques particulières

4.3.1. Procédures dérogatoires

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans avoir respecté toutes les étapes préalables de procédure de l'exécution du budget et qui doivent par conséquent être régularisées à posteriori. Il s'agit entre autres des régies d'avances, des engagements provisionnels et des avances de trésorerie.

La Circulaire N°00008349/MINFI du 30 Décembre 2019, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires. En ce qui

concerne les régies d'avances et le déblocage des fonds³. Toutefois, le volume des dépenses exécutées par ce canal reste encore élevé.

Au terme de l'exercice 2020, les dépenses exécutées en mode dérogatoire se chiffrent à 348,1 milliards, soit 11,1% des dépenses totales (hors FINEX et service de la dette) contre 8,2% en 2019. Par rapport au plafond de 5% fixé dans le cadre du Programme Économique et Financier avec le FMI, ces dépenses sont en dépassement de 6,1 points.

L'augmentation de ce ratio est essentiellement imputable aux avances de trésorerie en raison du caractère urgent de certaines dépenses, en particulier celles liées à la riposte à la pandémie crise sanitaire et à la situation sécuritaire.

Tableau 20: Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2020

RUBRIQUES	2020	
	Montant	Poids
REGIES D'AVANCES	56,3	1,8%
ENGAGEMENT PROVISIONNEL	0	0,0%
AVANCES DE TRESORERIE	291,8	9,3%
MONTANT DES PROCEDURES DEROGATOIRES	348,1	11,1%
DEPENSES TOTALES (hors FINEX et service de la dette)	3 128,0	

Source : MINFI/DGB

4.2.1.1. Avances de trésorerie

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. Ces avances font l'objet d'une régularisation budgétaire a posteriori.

En 2020, les décaissements effectués au titre d'avance de trésorerie s'élèvent à 291,8 milliards, dont 286,7 milliards de dépenses de fonctionnement et 5,1 milliards de dépenses d'investissement. Par rapport à 2019, ces décaissements augmentent de 118,0 milliards (+68,9%).

³ Points 112 à 119 de la CIREX de 2020

Tableau 21 : Avances de trésorerie

NATURE DES DEPENSES	MONTANTS (en milliards)		
	Décaissé	Régularisé	Restant à régulariser
Investissement	5,1	5,1	0,0
Fonctionnement	286,7	286,6	0,1
Total Avances de trésorerie	291,8	291,7	0,1

Source : DGTFCM

4.2.1.2. Régies d'avances

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des dépenses urgentes ne pouvant pas s'accommoder de la procédure normale d'exécution. La limitation du recours aux régies d'avances bien que sans cesse réaffirmée dans les différentes Circulaires d'Exécution du Budget tarde à prendre corps sur le terrain de l'exécution des dépenses.

Au titre de l'exercice 2020, le montant brut des dépenses exécutées par le biais de cette procédure est évalué à 55,6 milliards contre 51,6 milliards en 2019, soit une hausse de 4,0 milliards.

Cette évolution s'explique par : (i) les exonérations réglementaires et le reversement de nouvelles catégories de dépenses dans la sphère des régies d'avances; (ii) l'existence des régies dites spéciales et les certificats de dépenses ; (iii) les grosses dépenses dites urgentes telles que l'organisation des examens et concours, la réhabilitation des axes routiers dans le Sud-Ouest, la riposte aux catastrophes et calamités naturelles ainsi que la logistique opérationnelle du MINDEF.

Tableau 22 : Situation des régies en 2019 et 2020

Désignation	Nombre de régies		Volume annuel (en FCFA)	
	2019	2020	2019	2020
Régies créées	22	22	2,8	6,5
Régies ré-ouvertes	412	398	48,8	49,8
Total	434	420	51,6	56,3

Source : MINFI/DGB

4.3.2. Dette flottante

La dette flottante désigne les impayés de l'Etat issus entre autres des engagements contractuels des administrations publiques, des consommations courantes, des loyers, des dettes fiscales compensées ; ainsi que des manques à gagner SONARA et Marketeurs, en rapport avec le soutien du prix du carburant à la pompe. Bien que les efforts soient fournis pour réduire le stock de cette dette, elle pose un problème de sincérité comptable et d'efficacité dans

la gestion de la trésorerie. En 2020, le montant de la dette flottante s'élève à 72,3 milliards.

4.3.3. Les modalités d'exécution des financements extérieurs

L'exécution des dépenses sur financements extérieurs, fait face au non-respect de procédures d'exécution du budget, ce qui entraîne le dépassement des plafonds définis par la loi de finances. Cette situation est induite entre autres par : (i) la faible remontée des données budgétaires et (ii) par l'exécution financière des projets à financement conjoint en dehors des applications informatiques de gestion des opérations budgétaires et comptables de l'État, qui limite le contrôle des décaissements des projets.

En effet, un appel de fonds émis en direction du bailleur au cours de l'année et qui n'est pas exécuté avant la fin de l'exercice ne sera pas annulé comme dans le cas d'une dépense sur ressources internes dont la prise en charge comptable n'a pas été validée. Cet appel de fonds sera reporté sur l'exercice suivant et viendra se greffer sur les décaissements projetés.

En fin d'exercice 2020, le cumul des appels de fonds non exécutés depuis 2017 et qui a été reporté sur l'exercice 2021 s'élève à 264,5 milliards. Il était de 183,8 milliards en fin d'exercice 2019.

Pour y remédier, le gouvernement a mis en place une plateforme de régulation des appels de fonds et de réconciliation des données statistiques et comptables. Cette plateforme qui regroupe toutes les parties prenantes (MINFI, MINEPAT, CAA, certains maîtres d'ouvrage des projets FINEX) permet de suivre les décaissements et de disposer mensuellement des données exhaustives et cohérentes.

Dans le cadre de la régulation des appels de fonds, les priorités ont été définies relativement aux projets dans l'ordre suivant :

- les projets de la Coupe d'Afrique des Nations 2021 ;
- les projets programmés dans la Loi des finances ;
- les projets ayant un fort impact socio-économique et justifiant d'une capacité de remboursement presque certaine ;
- les grands projets de première génération en cours d'achèvement ;
- les projets dont la date de clôture est proche en vue d'alléger le portefeuille des projets à financement extérieur ;
- les projets ayant un plan de décaissement des ressources disponibles.

Au terme de l'exercice 2020, les dépenses en capital sur financements extérieurs s'élèvent à 469,9 milliards pour une prévision de 684 milliards, soit un taux d'exécution de 68,7%.

4.3.4. Difficultés

4.3.4.1. Reporting financier

Au niveau du dispositif informatique, l'infrastructure réseau ne couvre pas tout le périmètre de l'exécution budgétaire. Cette situation ne favorise pas la remontée en temps réel de l'information budgétaire des zones déconcentrées vers la centrale alors que la qualité de l'information est susceptible d'influencer l'exécution budgétaire. Par ailleurs, les mises à jour régulières provoquent le dysfonctionnement de certaines fonctionnalités. A ces limites s'ajoutent les problèmes d'alimentation en énergie au niveau central, et surtout en zone déconcentrée qui perturbent l'exécution budgétaire. En outre, l'on peut noter l'absence d'une interconnexion des différents systèmes d'informations relatifs à la gestion des finances publiques. De plus, le dispositif actuel n'a pas un fonctionnement optimal du fait de l'absence d'un dispositif de contrôle interne budgétaire chargé de garantir la qualité des données de la comptabilité budgétaire.

Par ailleurs, les contrôles financiers départementaux malgré l'informatisation ne sont pas interconnectés avec les contrôles financiers régionaux à cause de l'absence d'une infrastructure réseau. De ce fait, les données sur l'exécution du budget dans les zones déconcentrées ne parviennent en centrale qu'à la fin de chaque mois ce qui ne favorise pas la génération des états d'exécution du budget en temps réel.

Pour y remédier, la Direction Générale du Budget a mis en place en 2020 un dispositif de reporting pour améliorer la collecte, la consolidation et la production des états sur l'exécution du budget. Cette plateforme, appelée LE DECISIONNEL, présente les états d'exécution selon des formats prédéfinis. La suite des travaux sur LE DECISIONNEL prévoit d'intégrer automatiquement les données sur la dette et les salaires. Il sera également question d'optimiser la production des états en prenant en compte les besoins de tous les utilisateurs.

CONCLUSION

L'exécution du budget 2020 s'est effectuée dans un contexte difficile, marqué par une récession de l'activité économique mondiale, suite à la pandémie de la Covid-19 et sur le plan national, par la persistance de la crise sociopolitique et sécuritaire. Ceci a justifié l'adoption d'une loi de finances rectificative qui a revu à la baisse le montant du budget et créé un Fonds Spécial de Solidarité pour la Lutte contre le Coronavirus et ses Répercussions Economiques et Sociales (CAS-COVID) d'un montant de 180 milliards.

Au terme de l'année 2020, l'exécution du budget de l'Etat, dégage un solde global déficitaire de 815,2 milliards (3,6% du PIB). Ce déficit s'est creusé de 28,4 milliards par rapport à l'exercice 2019.

Les recettes ont été réalisées à 102,1% et les dépenses exécutées à hauteur de 99,0%. Ces taux affichent, comparativement à l'exercice 2019, une hausse des niveaux de réalisation des recettes (+7,5 points) et des dépenses (+3,7 points).

En ce qui concerne les recettes budgétaires, les recettes pétrolières et non pétrolières présentent respectivement un taux de réalisation de 158,8% et de 106,6%. La performance dans le recouvrement des recettes budgétaires peut s'expliquer par une bonne mobilisation des recettes internes par rapport aux prévisions révisées puisque que ces recettes augmentent de 329,0 milliards par rapport à la LFR.

L'exécution globale des dépenses quant à elle, a été contenue dans la limite prévisionnelle. Par nature économique, les dépenses courantes représentent 58,1% des ordonnancements, suivies des dépenses en capital (24,3%) et du service de la dette (17,5%). Les dépenses courantes enregistrent un taux d'exécution de 113,2% (contre 103,3% en 2019), celles en capital un taux d'exécution de 84,7%, et le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 83,8%.

Cependant, quelques difficultés persistent en matière de gestion budgétaire. Il s'agit : (i) de la détérioration du ratio de soutenabilité de la masse salariale qui passe de 36% en 2019 à 45% ; (ii) de la hausse du ratio dépenses de fonctionnement sur recettes fiscales, qui passe de 71% en 2019 à 81% ; (iii) de la persistance du phénomène du dépassement budgétaire et, (iv) du volume toujours important de l'enveloppe du chapitre des charges communes. Les efforts de recouvrement des ressources et de maîtrise des charges de fonctionnement sont à poursuivre pour garantir l'atteinte des objectifs budgétaires dans les exercices futurs.

ANNEXES

Annexe 1: Evolutions opérées par poste budgétaire entre la LFI et la LFR 2020 (en milliards)

(En milliards de F.CFA)	LFI 2020	LFR 2020	Ecart	V° (%)
Total ressources	4 951,7	4 707,0	-244,7	-4,9
Recettes internes et dons	3 719,2	2 950,5	-768,7	-20,7
Recettes pétrolières	443,0	269,7	-173,3	-39,1
Recettes non pétrolières	3 174,2	2 578,8	-595,4	-18,8
Recettes fiscales	2 962,2	2 374,8	-587,4	-19,8
Impôts et taxes	2 103,0	1 724,8	-378,2	-18,0
Recettes douanières	859,2	650,0	-209,2	-24,3
Recettes non fiscales	212,0	204,0	-8,0	-3,8
Dons	102,0	102,0	0,0	0,0
Projets	29,0	29,0	0,0	0,0
Programme	73,0	73,0	0,0	0,0
Financement Brut	1 232,5	1 756,5	524,0	524,0
Prêts projet	767,0	655,0	-112,0	-14,6
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	115,5	214,5	99,0	85,7
<i>Dont FMI</i>	44,0	90,0	46,0	104,5
<i>UE</i>	16,0	16,0	0,0	0,0
(En milliards de F.CFA)	LFI 2020	LFR 2020	Ecart	V° (%)
AFD		0,0	0,0	-
BM	55,5	55,5	0,0	0,0
BAD		53,0	53,0	-
Emission des titres	320,0	420,0	100,0	31,3
Financement bancaire (hors titres pub)	30,0	80,0	50,0	166,7
Autres emprunts		0,0	0,0	-
Financement exceptionnel		387,0	387,0	-
<i>Dont FMI</i>		135,6	135,6	-
<i>UE (Fonds de concours CAS-Covid)</i>		2,0	2,0	-
<i>AFD (Fonds de concours CAS-Covid)</i>		6,5	6,5	-
<i>BM (Fonds de concours CAS-Covid)</i>		22,0	22,0	-
<i>BAD</i>		70,4	70,4	-
<i>BDEAC</i>		20,0	20,0	-
<i>PME (*) (Fonds de concours CAS-Covid)</i>		9,0	9,0	-
<i>Allègement dette extérieure</i>		118,0	118,0	-
<i>Autres financements (Fonds de concours CAS-Covid)</i>		3,5	3,5	-
Dépenses totales et prêts nets	4 951,7	4 707,0	-244,7	-4,9
Dépenses courantes	2 443,5	2 241,0	-202,5	-8,3

(En milliards de F.CFA)	LFI 2020	LFR 2020	Ecart	V° (%)
Dépenses de personnel	1 066,2	1 036,2	-30,0	-2,8
Achats de biens et services	780,0	677,0	-103,0	-13,2
Transferts et subventions	597,4	527,9	-69,5	-11,6
Dépenses de capital	1 496,3	1 254,3	-242,0	-242,0
Dépenses s/financements extérieures,	796,0	684,0	-112,0	-14,1
Dépenses s/ressources propres	654,4	542,2	-112,2	-17,1
<i>Dont Reports</i>			0,0	-
Dépenses de Participation/restructuration	45,9	28,1	-17,8	-38,8
(En milliards de F.CFA)	LFI 2020	LFR 2020	Ecart	V° (%)
Prêts nets				
Fonds de Financement COVID-19		180,0	180,0	-
<i>Dont Fonds de concours</i>		43,0		-
Service de la Dette	1 011,9	1 031,7	19,8	19,8
Service de la dette extérieure	472,2	492,0	19,8	4,2
Principal	302,2	339,6	37,4	12,4
Intérêts	170,0	152,4	-17,6	-10,4
Service de la dette intérieure	539,7	539,7	0,0	0,0
Principal	345,8	345,8	0,0	0,0
<i>Dont ECMR</i>		0,0	0,0	0,0
<i>Correspondants</i>			0,0	0,0
Intérêts	49,9	49,9	0,0	0,0
Crédits de TVA	72,0	72,0	0,0	0,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	72,0	72,0	0,0	0,0
<i>Dont Restes à payer et autres arriérés Trésor</i>	52,0	52,0	0,0	0,0
<i>Dette non structurée CAA</i>	20,0	20,0	0,0	0,0
<i>Dette fiscale compensée</i>		0,0	0,0	0,0
<i>Autres arriérés</i>		0,0	0,0	0,0

Source : MINFI/DGB

Annexe 2 : Dépenses par programmes et administrations et institutions

	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnancement	Taux d'exécution (en %)
001	FORMULATION ET COORDINATION DE L'ACTION PRESIDENTIELLE	15,7	15,7	13,4	13,0	82,8
002	PROTECTION PRESIDENTIELLE ET INTEGRITE DU TERRITOIRE	6,1	6,1	6,3	6,3	103,3
003	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ET SES SERVICES RATTACHES	16,5	16,5	17,0	17,0	103,0
01	Présidence de la République	38,3	38,3	36,7	36,4	95,0
001	FORMULATION ET COORDINATION DE L'ACTION PRESIDENTIELLE	0,6	0,6	0,6	0,5	83,3
002	PROTECTION PRESIDENTIELLE ET INTEGRITE DU TERRITOIRE	4,8	4,7	4,8	4,7	100,0
02	Services rattachés à la Présidence de la République	5,3	5,3	5,3	5,3	100,0
032	RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	3,2	3,2	3,2	3,2	100,0
033	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DES SERVICES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	17,5	17,5	17,5	17,5	100,0
03	Assemblée Nationale	20,7	20,7	20,7	20,7	100,0
046	DIRECTION ET COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	1,8	1,8	1,8	1,8	100,0
047	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DES SERVICES INTERNES ET RATTACHES AUX SERVICES DU PREMIER MINISTRE	14,0	13,6	13,6	13,5	99,3
04	Services du Premier Ministre	15,8	15,4	15,4	15,3	99,4
061	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1,4	1,4	1,4	1,4	100,0
062	PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	0,2	0,2	0,2	0,2	100,0
05	Conseil économique et social	1,6	1,6	1,6	1,6	100,0
076	VALORISATION DU POTENTIEL DE LA COOPERATION BILATERALE	14,1	14,1	18,8	18,0	127,7
077	REDYNAMISATION DE LA COOPERATION MULTILATERALE ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	2,5	2,5	2,2	2,2	88,0
078	GESTION DES CAMEROUNAIS A L'ETRANGER	4,0	4,0	3,7	3,6	90,0
079	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES RELATIONS EXTERIEURES	7,4	7,4	5,5	5,5	74,3
06	Ministère des Relations Extérieures	28,0	27,9	30,2	29,4	105,4
092	MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	13,2	12,1	11,1	10,8	89,3
093	SECURITE ET GESTION DES LIBERTES PUBLIQUES	5,9	5,9	5,2	5,2	88,1
094	DÉVELOPPEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL DE PROTECTION CIVILE	3,6	3,6	3,1	3,1	86,1
095	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	7,2	7,2	12,5	12,2	169,4
07	Ministère de l'Administration territoriale	29,8	28,7	32,0	31,4	109,4

	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnancement	Taux d'exécution (en %)
107	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR JUSTICE	9,3	9,3	8,5	8,4	90,3
108	AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	29,0	28,8	48,0	47,6	165,3
119	AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	20,0	19,4	23,7	23,6	121,6
08	Ministère de la Justice	58,2	57,5	80,4	79,7	138,6
121	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR COUR SUPREME	9,4	2,5	2,5	2,5	100,0
122	CONTROLE DE LA TRANSPARENCE FINANCIERE, DE LA GESTION BUDGETAIRE ET DE LA QUALITE DES COMPTES PUBLICS	1,0	1,0	0,9	0,9	90,0
123	CONTRIBUTION A LA CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT	0,5	0,5	0,4	0,4	80,0
09	Cour Suprême	10,9	4,0	3,9	3,8	95,0
715	AMÉLIORATION DE L'ADMINISTRATION DU SYSTÈME DES MARCHÉS PUBLICS	3,0	3,0	2,9	2,9	96,7
716	RENFORCEMENT DU CONTRÔLE EXTERNE DES MARCHÉS DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES	2,5	2,5	2,0	2,0	80,0
717	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHÉS PUBLICS	6,6	6,5	6,5	6,4	98,5
718	RENFORCEMENT DU CONTRÔLE EXTERNE DES MARCHÉS DES INFRASTRUCTURES	2,2	2,2	2,6	2,5	113,6
10	Ministère des Marchés publics	14,3	14,3	14,3	14,1	98,6
136	RENFORCEMENT DE LA PREVENTION DES ATTEINTES A LA FORTUNE PUBLIQUE	0,6	0,6	0,5	0,5	83,3
137	INTENSIFICATION, DIVERSIFICATION DES AUDITS ET SYSTEMATISATION DE LA SANCTION A L'ENCONTRE DES GESTIONNAIRES INDELICATS	1,4	1,4	1,5	1,4	100,0
138	Gouvernance et Appui institutionnel du CONSUPE	1,9	1,9	1,9	1,9	100,0
11	Consupe	3,9	3,9	3,9	3,8	97,4
151	CONSOLIDATION DE LA SECURITE PUBLIQUE	21,9	21,4	18,8	18,8	87,9
152	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL	66,3	66,2	65,8	65,7	99,2
154	RENFORCEMENT DE LA SECURITE FRONTALIERE	2,3	2,3	0,2	0,2	8,7
156	REDYNAMISATION DU SYSTEME DE RENSEIGNEMENT	5,8	5,8	12,8	12,8	220,7
12	Délégation Générale à la Sûreté Nationale	96,4	95,7	97,7	97,5	101,9
166	RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE DU TERRITOIRE	120,8	119,0	102,5	102,5	86,1
168	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DEFENSE	41,3	40,7	45,9	45,8	112,5
169	PARTICIPATION A L'ACTION NATIONALE DE DEVELOPPMENT	9,1	9,1	0,7	0,7	7,7
170	PARTICIPATION A LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS	59,0	57,5	90,3	90,1	156,7
13	MINDEF	230,3	226,3	239,3	239,1	105,7

	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnancement	Taux d'exécution (en %)
181	CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	0,8	0,8	0,8	0,7	87,5
182	RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	1,2	1,2	1,1	1,0	83,3
183	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ART ET CULTURE	1,9	1,9	2,0	1,9	100
14	Ministère des Arts et de la Culture	3,9	3,9	3,9	3,7	94,9
196	DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE	14,4	14,4	2,8	2,5	17,4
197	UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	179,6	179,6	159,6	157,0	87,4
198	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR EDUCATION DE BASE	29,8	29,8	26,1	25,8	86,6
199	ALPHABETISATION	2,2	2,2	25,5	25,3	1150,0
15	Ministère de l'éducation de base	226,0	226,0	214,0	210,7	93,2
211	ENCADREMENT DU MOUVEMENT SPORTIF	5,2	5,2	4,8	4,8	92,3
212	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES	54,9	51,3	13,2	13,1	25,5
213	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR SPORTS ET EDUCATION PHYSIQUE	5,5	5,5	7,3	7,3	132,7
16	Ministère des sports et de l'éducation physique	65,7	62,1	25,3	25,2	40,6
227	AMÉLIORATION DE L'OFFRE ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION	1,0	1,0	1,0	1,0	100,0
228	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR COMMUNICATION	2,2	2,2	2,2	2,1	95,5
17	Ministère de la Communication	3,2	3,2	3,2	3,1	96,9
241	DEVELOPPEMENT DE LA COMPOSANTE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	5,4	5,4	4,0	3,9	72,2
242	MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ETABLISSEMENTS FACULTAIRES CLASSIQUES	7,0	7,0	2,7	2,7	38,6
243	DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES	11,5	11,5	8,5	8,5	73,9
244	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	33,1	33,1	35,1	34,9	105,4
18	Ministère de l'Enseignement Supérieur	57,1	57,1	50,3	50,1	87,7
259	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AU SOUS-SECTEUR RECHERCHE ET INNOVATION	6,7	6,7	6,7	6,3	94,0
260	DENSIFICATION DE LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT ET DE L'INNOVATION	0,9	0,9	0,9	0,9	100,0
19	Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation	7,6	7,6	7,6	7,2	94,7
271	MOBILISATION DES RECETTES NON PETROLIERES	15,7	15,7	13,5	13,1	83,4
272	GESTION DU TRESOR PUBLIC ET SUIVI DU SECTEUR FINANCIER	14,1	13,9	13,8	13,6	97,8
274	GESTION BUDGETAIRE DE L'ETAT	9,0	9,0	8,6	8,2	91,1
275	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AU MINFI	12,9	12,9	16,3	15,3	118,6
20	Ministère des Finances	51,7	51,5	52,3	50,5	98,1

	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnancement	Taux d'exécution (en %)
286	APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	0,4	0,4	0,2	0,2	50,0
287	RÉGULATION DU COMMERCE INTÉRIEUR	3,2	3,2	2,9	2,6	81,3
288	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR COMMERCE	3,2	3,2	3,6	3,5	109,4
21	Ministère du Commerce	6,8	6,8	6,8	6,4	94,1
301	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	4,7	4,7	4,7	4,4	93,6
302	APPUI A LA RELANCE ECONOMIQUE POUR L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE	6,1	6,1	9,8	9,8	160,7
303	RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AU DEVELOPPEMENT ET DE L' INTEGRATION REGIONALE	2,3	2,3	2,1	2,1	91,3
304	RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET INTENSIFICATION DES ACTIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.	38,1	38,1	39,1	39,0	102,4
22	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	51,2	51,2	55,8	55,2	107,8
317	DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DU TOURISME ET DES LOISIRS	6,3	6,3	6,5	6,4	101,6
318	PROMOTION DU TOURISME ET DES LOISIRS	1,1	1,1	0,9	0,9	81,8
320	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR TOURISME ET LOISIRS	1,8	1,7	1,7	1,7	100,0
23	Ministère du Tourisme et des Loisirs	9,1	9,1	9,1	9,0	98,9
331	RENFORCEMENT DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	85,3	85,3	53,0	52,0	61,0
332	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES SENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	213,8	213,8	206,7	206,6	96,6
333	INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS-SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	62,0	62,0	3,9	3,8	6,1
334	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	31,2	31,2	122,1	121,5	389,4
25	Ministère des Enseignements Secondaires	392,4	392,4	385,7	384,0	97,9
346	EDUCATION CIVIQUE ET INTEGRATION NATIONALE	6,8	6,8	6,4	6,4	94,1
347	INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES	12,6	12,6	11,0	10,7	84,9
348	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	3,3	3,3	5,1	5,0	151,5
26	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique	22,7	22,7	22,5	22,1	97,4
350	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL	1,4	1,4	2,4	2,3	164,3

	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnancement	Taux d'exécution (en %)
351	APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION	37,5	37,5	37,2	28,9	77,1
352	PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL	3,7	3,7	2,6	2,2	59,5
27	Ministère de la Décentralisation et du Développement local	42,6	42,5	42,1	33,4	78,6
361	LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	2,8	2,8	1,4	1,3	46,4
362	GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE	0,9	0,9	0,9	0,8	88,9
364	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	1,4	1,4	1,6	1,6	114,3
28	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	6,1	6,1	4,9	4,6	75,4
376	VALORISATION DES RESSOURCES MINIERES ET GEOLOGIQUES	3,4	3,4	8,9	8,8	258,8
377	DIVERSIFICATION ET AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES FILIERES INDUSTRIELLES	1,5	1,5	1,5	1,5	100,0
378	VALORISATION DES INVENTIONS, INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET ACTIFS DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE	0,6	0,6	0,4	0,4	66,7
379	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR MINES, INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	2,7	2,7	3,0	2,8	103,7
29	Ministère des Mines, de l'Industrie et de Développement Technologique	8,2	8,2	13,8	13,6	165,9
391	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	21,3	20,3	18,2	17,5	86,2
392	AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA COMPETITIVITE DES FILIERES AGRICOLES	19,1	19,1	22,4	21,8	114,1
393	MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DU MONDE RURAL ET DE PRODUCTION	32,9	32,9	31,9	30,4	92,4
30	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural	73,7	72,7	72,7	69,8	96,0
406	DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES	13,7	13,7	13,6	13,4	97,8
407	AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZONOSSES	5,7	5,7	5,8	5,2	91,2
408	DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES	2,8	2,8	4,3	4,3	153,6
49	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES	6,9	6,9	8,1	7,9	114,5
31	Ministère de l'Élevage, des pêches et des Industries animales	29,1	29,1	31,8	30,7	105,5
421	OFFRE D'ENERGIE	115,5	115,5	36,0	35,3	30,6
422	ACCES A L'ENERGIE	24,6	23,9	25,3	9,8	41,0
423	ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE	74,9	74,6	72,4	71,4	95,7

	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnancement	Taux d'exécution (en %)
424	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS- SECTEUR EAU ET ENERGIE	8,9	8,9	10,6	10,5	118,0
32	Ministère de l'Eau et de l'Energie	223,9	222,8	144,3	127,0	57,0
960	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS- SECTEUR FORET ET FAUNE	2,5	2,5	2,1	1,9	76,0
961	AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIERE	14,5	4,4	4,3	4,0	90,9
962	SÉCURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES	3,6	3,6	3,2	3,1	86,1
963	VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES	9,1	3,9	4,4	4,3	110,3
33	Ministère des Forêts et de la Faune	29,7	14,4	13,9	13,3	92,4
452	PROMOTION DE L'EMPLOI DECENT	2,6	2,6	2,3	2,2	84,6
453	DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	11,4	11,4	7,5	7,4	64,9
454	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	5,6	5,0	7,0	6,7	134,0
35	Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle	19,5	19,0	16,8	16,4	86,3
467	CONSTRUCTION DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES	265,7	263,0	244,9	240,5	91,4
468	REHABILITATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES	127,4	122,8	88,5	85,7	69,8
469	REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES D'INFRASTRUCTURES	4,3	3,0	2,4	2,2	73,3
470	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DES TRAVAUX PUBLICS	9,0	9,0	11,2	11,1	123,3
36	Ministère des Travaux Publics	406,3	397,8	347,0	339,5	85,3
481	MODERNISATION DU CADASTRE	2,3	2,3	1,4	1,4	60,9
482	PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE DE L'ETAT	7,3	7,3	6,5	6,2	84,9
483	CONSTITUTION DES RESERVES FONCIÈRES ET LOTISSEMENTS DES TERRAINS DOMANIAUX	1,9	1,9	4,1	3,9	205,3
484	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DOMAINES, CADASTRE ET AFFAIRES FONCIERES	3,1	3,1	2,6	2,6	83,9
37	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières	14,5	14,5	14,6	14,0	96,6
496	DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT	32,0	31,8	23,9	23,4	73,6
497	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN	19,1	18,8	18,3	17,1	91,0
498	DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN (PDITU)	60,7	55,3	52,4	52,0	94,0
499	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN	6,3	6,2	6,4	6,2	100,0
38	MINDUH	118,1	112,0	101,0	98,7	88,1
511	PROMOTION DE L'INITIATIVE PRIVEE ET AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME	3,6	3,6	3,5	3,5	97,2

	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnancement	Taux d'exécution (en %)
513	PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	3,6	3,6	3,5	3,4	94,4
514	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	1,6	1,6	1,8	1,8	112,5
39	MINPMEESA	8,8	8,8	8,8	8,7	98,9
527	PREVENTION DE LA MALADIE	37,5	37,5	18,5	18,4	49,1
528	PROMOTION DE LA SANTE	11,0	11,0	10,4	10,3	93,6
530	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SECTEUR SANTE	40,8	40,4	38,4	37,1	91,8
531	PRISE EN CHARGE DES CAS	100,7	99,9	76,0	74,4	74,5
40	Ministère de la Santé Publique	190,0	188,8	143,7	140,6	74,5
541	PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE	0,4	0,4	0,4	0,4	100,0
542	AMELIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL	1,9	1,9	1,6	1,6	84,2
543	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	2,9	2,9	3,1	3,0	103,4
41	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	5,1	5,1	5,1	5,0	98,0
557	PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES SOCIALEMENT VULNERABLES	3,0	3,0	2,7	2,7	90,0
559	SOLIDARITE NATIONALE ET JUSTICE SOCIALE	3,1	3,1	2,5	2,4	77,4
570	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	3,7	3,7	4,6	4,5	121,6
42	Ministère des Affaires Sociales	9,8	9,8	9,8	9,5	96,9
573	DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT	1,2	1,2	0,9	0,9	75,0
574	APPUI INSTITUTIONNEL ET GOVERNANCE	2,3	2,3	1,5	1,5	65,2
575	PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE	3,8	3,8	4,0	3,8	100,0
43	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille	7,3	7,3	6,5	6,2	84,9
586	DENSIFICATION DU RÉSEAU ET AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE POSTALE NATIONALE	1,6	1,6	1,3	1,3	81,3
587	DEVELOPPEMENT ET OPTIMISATION DES RESEAUX ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS ET TIC	20,8	20,8	9,0	9,0	43,3
588	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	2,6	2,6	3,0	2,9	111,5
45	Ministère des Postes et de Télécommunication	24,9	24,9	13,3	13,2	53,0
602	AMELIORATION DU SYSTEME DE SURETE ET DE SECURITE DES DIFFERENTS MODES DE TRANSPORT	1,4	1,4	0,8	0,6	42,9
603	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR TRANSPORT	1,9	1,9	1,7	1,7	89,5
604	DEVELOPPEMENT ET REHABILITATION DU RESEAU METEOROLOGIQUE NATIONAL	0,9	0,9	0,8	0,7	77,8

	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnancement	Taux d'exécution (en %)
607	DEVELOPPEMENT ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	6,5	6,5	30,9	30,9	475,4
46	Ministère des Transports	10,7	10,7	34,2	33,9	316,8
756	Désarmement et démobilisation	0,6	0,6	0,6	0,5	83,3
757	REINTEGRATION	1,6	1,6	1,4	1,4	87,5
758	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION	1,8	1,8	1,5	1,4	77,8
48	Comité National de désarmement, de démobilisation et de réintégration	4,0	4,0	3,5	3,4	85,0
49	Conseil Institutionnel	3,1	3,1	2,9	2,7	87,1
616	AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ETAT	6,6	1,5	1,5	1,5	100,0
717	APPROFONDISSEMENT DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	0,3	0,3	0,3	0,3	100,0
718	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	7,8	7,5	6,8	6,6	88,0
50	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	14,7	9,3	8,7	8,4	90,3
51	ELECAM	11,5	10,7	10,7	10,7	100,0
52	CNDHL	0,7	0,7	0,7	0,7	100,0
53	SENAT	15,2	15,2	15,2	15,2	100,0
731	PROMOTION DU BILINGUISME	0,2	0,2	2,2	2,2	1100,0
735	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME	2,6	2,6	0,7	0,5	19,2
54	Commission Nationale pour la Promotion du bilinguisme et du multiculturalisme	2,9	2,9	2,9	2,7	93,1
55	Pensions	222,7	222,7	233,9	233,9	105,0
667	Remboursement dette publique extérieure	374,0	374,0	353,4	353,4	94,5
673	Remboursement dette publique intérieure	539,7	539,7	403,5	398,1	73,8
679	Subventions et contributions	197,7	197,7	194,3	194,4	98,3
685	Dépenses communes de fonctionnement	272,8	272,8	564,5	562,0	206,0
697	Participation de l'Etat dans les entreprises parapubliques et privées	19,3	19,3	16,8	16,8	87,0
703	Réhabilitation et restructuration des entreprises publiques	8,8	8,8	8,8	8,8	100,0
709	Intervention d'investissement	92,2	92,2	145,4	143,5	155,6
715	Prise en charge des reports de crédits	8,0	8,0	1,7	1,7	21,4
	TOTAL	4 466,8	4 409,0	4 409,0	4 339,6	98,4
	DEPENSES A COUVRIR				1,2	
	TOTAL GENERAL				4 340,7	1,0

Source : MINFI

Annexe 3 : Exécution des ressources d'investissement transférées aux communes (En milliers)

Chapitre budgétaire / Budgetary Head	LFR		DOTATION REVISÉE		ENG.	LIQ.	ORD.
	AE	CP	AE	CP	CP		
14 MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	110 000	110 000	110 000	110 000	97 999	87 705	87 705
15 MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	12 032 584	12 032 584	12 182 552	12 182 552	10 093 501	9 666 392	9 666 392
16 MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	160 000	160 000	160 000	160 000	120 672	120 672	120 672
21 MINISTERE DU COMMERCE	511 458	496 458	511 458	496 458	350 175	326 461	326 461
23 MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 079 601	1 076 378	1 076 378
25 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	-	-	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
26 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	590 852	590 852	636 852	636 852	535 909	516 019	516 019
27 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	35 053 973	35 053 973	35 984 416	35 984 416	29 393 105	27 497 331	27 497 331
28 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	563 000	563 000	563 000	563 000	513 026	490 674	490 674
30 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	6 573 999	6 573 999	6 573 999	6 573 999	5 674 972	5 566 328	5 566 328
31 MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	2 262 367	2 182 589	2 182 589
32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	6 648 888	6 266 088	6 648 888	6 266 088	4 839 293	4 669 101	4 669 101
33 MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	211 662	211 662	300 000	300 000	299 939	249 936	249 936
35 MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	516 800	516 800	516 800	516 800	389 298	371 368	371 368
36 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	11 821 929	11 821 929	12 108 411	12 108 411	10 673 150	10 325 602	10 325 602
38 MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	4 212 001	3 563 001	4 257 001	3 608 001	2 622 458	2 326 636	2 326 636
39 MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	666 000	666 000	666 000	666 000	640 000	640 000	640 000
40 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	6 392 216	6 392 216	6 442 216	6 442 216	5 105 538	4 736 528	4 736 528
42 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	312 500	312 500	312 500	312 500	261 133	259 629	259 629
43 MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	525 000	525 000	525 000	525 000	336 746	336 746	336 746
94 INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	-	-	800 421	800 421	800 421	406 035	406 035
TOTAL CREDITS DU BIP 2019 TRANSFERES AUX COMMUNES	91 102 862	90 056 062	93 501 315	92 454 515	76 091 104	71 853 929	71 853 929

Source : MINEPAT

GLOSSAIRE

Affectation de recettes	Des recettes peuvent être, à titre exceptionnel, directement affectées, sans transiter par le budget général, à certaines dépenses ou structures (notamment des établissements publics administratifs)
Décret d'avance	Ouvertures ou annulations de crédits en gestion pour des besoins urgents non prévus dans la loi de finances initiale
Déficit public	Le déficit public additionne le solde budgétaire de l'Etat et celui des collectivités territoriales et des organismes sociaux
Dépenses brutes	Décaissements effectués dans l'année intégrant les remboursements et dégrèvements d'impôts
Dépenses nettes	Dépenses brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements
Dépenses fiscales	Dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes
Mission budgétaire	Ensemble de programmes concourant à une politique publique ministérielle ou interministérielle
Objectifs de performance	Les projets annuels de performances (PAP) des programmes comportent des objectifs qui expriment les priorités stratégiques de chaque programme. Les objectifs sont mesurés au moyen d'indicateurs de performances
Prélèvements obligatoires	Ensemble des impôts et des cotisations sociales
Principes budgétaires	Unité, universalité, annualité, non contraction des recettes et des dépenses, non affectation des recettes, sincérité
Produit intérieur Brut (PIB)	Indicateur de la richesse nationale, soit la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des branches de production
Programme budgétaire	Regroupement des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions. Le programme est l'unité de spécialité des crédits et le niveau de l'autorisation de la dépense
Projets annuels de performances (PAP)	Annexes au PLF, qui développent par programme les crédits et différents éléments d'information (stratégie, actions, objectifs, résultats attendus)
Rapports annuels de performances (RAP)	Annexes au projet de loi de règlement, qui fournissent des éléments sur l'exécution budgétaire (écarts avec les prévisions, résultats et indicateurs)
Recettes brutes	Recettes encaissées, avant déduction des remboursements ou dégrèvements d'impôts

Recettes nettes		Recettes brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements d'impôts
Reports de crédits	de	Les autorisations d'engagement ou les crédits de paiement disponibles sur un programme en fin d'année peuvent être reportés sur l'année suivante, dans certaines limites
Solde primaire		Il est constitué de la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes, avant paiement des intérêts de la dette
Transfert de crédits	de	Modification de la répartition des crédits entre programmes de ministères distincts
Virement de crédits	de	Modification de la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère

TABLE DE MATIERES

SOMMAIRE	i
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
RESUME EXECUTIF	1
INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES BUDGETAIRES	7
1.1. Recettes internes	8
1.1.1. Recettes pétrolières	8
1.1.2. Recettes non pétrolières	8
1.1.2.1. Recettes fiscales	8
1.1.2.1.1. Recettes des impôts et taxes	9
1.1.2.1.2. Recettes douanières	10
1.1.2.2. Recettes non fiscales	12
1.2. Emprunts et dons	13
1.2.1. Emprunts.....	13
1.2.1.1. Prêts	13
1.2.1.2. Emission des titres publics	14
1.2.1.3. Emprunts bancaires	14
1.2.2. Dons.....	14
DEUXIEME PARTIE : CHARGES BUDGETAIRES	15
2.1. Dépenses par nature économique	15
2.1.1. Dépenses courantes (hors intérêts de la dette).....	16
2.1.1.1. Dépenses de personnel	16
2.1.1.2. Biens et services	16
2.1.1.3. Transferts et subventions.....	17
2.1.2. Dépenses en capital.....	17
2.1.2.1. Dépenses en capital sur ressources internes	17
2.1.2.2. Dépenses en capital sur financements extérieurs	18
2.1.3. Service de la dette publique	18

2.1.3.1. Service de la dette publique intérieure	18
2.1.3.2. Service de la dette publique extérieure	18
2.2. Cas particuliers des dépenses sociales.....	19
TROISIEME PARTIE : RESULTATS BUDGETAIRES	20
3.1. Soldes budgétaires	20
3.1.1. Solde budgétaire global	21
3.1.2. Solde primaire.....	21
3.1.3. Solde primaire non pétrolier	21
3.2. Autres indicateurs de gestion budgétaire.....	22
3.3. Financement	22
3.3.1. Emplois	22
3.3.2. Ressources	23
3.4. Gestion de la trésorerie	23
3.4.1. Apurements des arriérés.....	23
3.4.2. Recours au marché monétaire	24
3.4.3. Situation du Compte Unique du Trésor	25
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET	26
4.1. Gestion budgétaire spécifique.....	26
4.1.1. Exécution du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte Contre le Coronavirus et ses Répercussions Economiques et Sociales (CAS COVID-19) 26	
4.1.1.1. Contexte de création du CAS-COVID	26
4.1.1.2. Exécution des ressources du CAS-COVID	27
4.1.1.3. Exécution des dépenses du CAS COVID	28
4.1.1.3.1. Exécution des dépenses par administrations	29
4.1.1.3.2. Exécution des dépenses par programmes.....	30
4.1.2. Mise en œuvre de la décentralisation	33
4.2. Situation de la passation et de l'exécution des marchés publics au 31 décembre 2020	34
4.2.1. Niveau de mise en œuvre des opérations de passation et d'exécution des marchés publics	34
4.2.2. Faits majeurs relevés dans la passation des marchés publics.....	36

4.2.3. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique.....	37
4.3. Problématiques particulières	37
4.3.1. Procédures dérogatoires	37
4.2.1.1. Avances de trésorerie	38
4.2.1.2. Régies d'avances	39
4.3.2. Dette flottante.....	39
4.3.3. Les modalités d'exécution des financements extérieurs	40
4.3.4. Difficultés	41
4.3.4.1. Reporting financier.....	41
CONCLUSION	42
ANNEXES	v
GLOSSAIRE	xvi
TABLE DE MATIERES	xviii